

PASSERELLES

Analyses et Informations sur le Commerce et le Développement Durable en Afrique

VOLUME 15, NUMERO 3 - JUILLET 2014



La sécurité alimentaire et le commerce en Afrique

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les options pour un accord de l'OMC sur les restrictions à l'exportations.

AGRICULTURE

Quel rôle pour les petites exploitations agricoles familiales dans la sécurité alimentaire ?

FARM BILL

Quels sont les effets de la Farm bill américaine sur la sécurité alimentaire?

ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

L'Afrique de l'Ouest approuve l'APE !



International Centre for Trade
and Sustainable Development



PASSERELLES

VOLUME 15, NUMERO 3 – JUILLET 2014

PASSERELLES

Revue africaine sur le commerce et le développement durable en Afrique

PUBLIE PAR

ICTSD

Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Genève, Suisse

www.ictsd.org

PUBLIEUR

Ricardo Meléndez-Ortiz

REDACTEUR EN CHEF

Andrew Crosby

DIRECTRICE EDITORIALE

Kiranne Guddoy

ENDA Cacid

Dakar, Senegal

www.endacacid.org

REDACTEUR EN CHEF

Cheikh Tidiane Dieye

EDITEUR

Alexandre Gomis

DESIGN

Flarvet

PASSERELLES reçoit vos commentaires et prend en considération toute proposition d'article. Nos lignes directrices sont disponibles sur demande. Contactez-nous via passerelles@ictsd.ch ou passerelles@endacacid.org

OMC

- 4 **Les restrictions à l'exportation de produits agricoles et l'OMC : quelles options disposent les décideurs pour promouvoir la sécurité alimentaire ?**

Giovanni Anania

FARM BILL

- 8 **Effets de la Farm Bill américaine sur la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne**

Edward Clay

ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

- 12 **APE de la Côte d'Ivoire : entre le marteau et l'enclume**

Ben Czapnik

AGRICULTURE

- 15 **L'Afrique de l'Ouest peut-elle relever le défi de l'insécurité alimentaire ?**

Sibiri Jean Zoundi

AGRICULTURE

- 18 **La ruée mondiale vers les terres agricoles du Sud: Quels enjeux pour la sécurité alimentaire en Afrique?**

Madiodio Niasse

AGRICULTURE

- 21 **L'engagement de Maputo : le mot d'ordre a-t-il été respecté?**

Idrissa Wade et Aminata Niang

DERNIER MOT

- 24 **Garantir la sécurité alimentaire en Afrique : Et si on passait enfin aux actes?**

Cheikh Tidiane Dieye

ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

- 27 **L'Afrique de l'Ouest paraphe son APE régional**

FACILITATION DES ÉCHANGES

- 29 **Les membres de l'OMC s'efforcent de combler le fossé sur la facilitation des échanges**

OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 32 **Un Groupe des Nations-Unies examine le "projet de texte zéro" des ODD**

- 35 **Sur le fil**

- 36 **Publications**

Commerce agriculture et sécurité alimentaire en Afrique



L'Union africaine a fait de 2014 l'année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. L'organisation des Nations-Unies en a fait l'année de l'agriculture familiale. 2014 marque aussi le dixième anniversaire du lancement du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) adopté à Maputo en 2003 par l'Assemblée de l'Union africaine. Le PDDAA vise à relever la productivité agricole de 6 pourcent par an et recommande aux états de porter leurs efforts budgétaires consacrés à l'agriculture à au moins 10 pourcent de leur budget.

Alors qu'ils disposent d'énormes potentialités agricoles largement suffisantes pour nourrir leurs populations, de nombreux pays africains sont encore profondément touchés par la faim et la malnutrition. En effet, le bilan alimentaire de l'Afrique notamment subsaharienne est inquiétant : les indicateurs de malnutrition sont élevés au moment où l'Afrique perd des parts de marchés sur les produits tropicaux et voit ses importations de denrées alimentaires s'envoler. Une situation paradoxale qui laisse dire que le continent n'a pas suffisamment exploité les ressources agricoles dont elle dispose pour faire face aux besoins alimentaires de ses populations.

Ce numéro de Passerelles contribue à alimenter le débat sur la sécurité alimentaire et tend à articuler les discours politiques des leaders africains aux impératifs techniques qui se manifestent dans l'agriculture. Si l'agriculture reste la meilleure option pour lever le défi de l'alimentation, le rôle du commerce pour assurer la sécurité alimentaire est également prépondérant. Le numéro revient notamment sur la nécessité de s'appuyer sur ces deux piliers pour relever les défis alimentaires auxquels les populations africaines font face. L'un des articles de cette édition souligne par exemple le rôle des exploitations agricoles familiales et de l'investissement agricole souverain dans la réalisation la sécurité alimentaire. D'autres articles sont consacrés aux effets des restrictions à l'exportation ou encore ceux de la nouvelle Farm bill américaine sur la sécurité alimentaire en Afrique et propose des options politiques pour aller de l'avant.

Aussi l'évaluation des dépenses consacrées au secteur agricole montre que peu de pays africains ont consacré 10 pourcent de leur budget national à l'agriculture. Un résultat qui laisse dire que le mot d'ordre de Maputo n'a pas été respecté par la plupart des Etats qui tardent à traduire leur engagement en actes concrets. Le Dernier Mot de Passerelles revient ainsi sur la déclaration récente des Chefs d'Etat africain à Malabo, Guinée Equatoriale et encourage à une action rapide sur la problématique.

Continuez à suivre l'actualité sur le commerce et le développement durable en Afrique à travers le site web de Passerelles <http://ictsd.org/news/passerelles/> ou www.endacacid.org/passerelles

OMC

Les restrictions à l'exportation de produits agricoles et l'OMC : quelles options disposent les décideurs pour promouvoir la sécurité alimentaire ?

Giovanni Anania

Que des pays interviennent pour restreindre leurs exportations n'est pas au nombre des principales causes de l'insécurité alimentaire pour les pauvres des pays en développement. Il s'avère néanmoins que les restrictions à l'exportation contribuent de manière significative à exacerber les effets négatifs sur la sécurité alimentaire lorsqu'une hausse rapide et inattendue des prix des produits alimentaires de base survient et qu'une crise alimentaire sévit.

Les restrictions à l'exportation de produits agricoles sont une question de politique restée « sous-réglémentée » dans l'Accord du Cycle d'Uruguay ; les dispositions actuelles sont faibles et largement ignorées. Ce n'est qu'avec la forte flambée des prix des produits alimentaires de 2007/2008 que les préoccupations quant aux restrictions des exportations ont gagné en visibilité dans les négociations multilatérales en cours. Comme l'on peut s'attendre de nouveau à de fortes hausses des prix, il conviendrait certainement d'avoir en place un cadre réglementaire amélioré et convenu au niveau multilatéral pour réduire les effets négatifs des restrictions à l'exportation sur la sécurité alimentaire. Cependant, en dépit de la préoccupation largement partagée, ces dernières années, concernant la nécessité d'introduire des disciplines de l'OMC plus strictes sur les restrictions à l'exportation, aucun accord n'a jusqu'ici été trouvé.

Cet article se concentre sur les restrictions à l'exportation dans l'agriculture comme mesures d'urgence en réaction à la flambée des prix internationaux, et sur les négociations visant à mieux discipliner leur utilisation. Ceci a pour but de contribuer au débat en cours sur l'introduction de règles plus efficaces, convenues et appliquées au niveau multilatéral sur les restrictions à l'exportation dans le secteur de l'agriculture, afin d'éviter les problèmes supplémentaires qu'elles imposent aux consommateurs pauvres à travers le monde en cas d'augmentation spectaculaire des prix.

Le cadre juridique actuel

Le droit de l'OMC sur les restrictions à l'exportation est un domaine qui souffre manifestement de « sous-réglementation » ou de « faille réglementaire », car il ne définit pas de manière adéquate les conditions dans lesquelles des restrictions quantitatives peuvent être utilisées, ni ne réglemente les taxes à l'exportation.❶ Ceci laisse aux pays une large marge d'action pour la prise de décision sur les restrictions à l'exportation, une marge dont ils ne disposent pas quand il s'agit de restriction à l'importation. En fait, si les restrictions à l'exportation sont très faiblement réglementées, avec l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay, toutes les restrictions à l'importation de produits agricoles différentes des droits tarifaires devaient être ramenées à des droits de douane, tous les droits tarifaires ont été consolidés et des engagements de réduction ont été introduits. Ceci signifie qu'il existe, à l'OMC, une nette asymétrie dans le traitement des interventions des pays qui limitent les exportations et les importations.

S'ils ont décidé de ne pas imposer de contrainte tangible sur leurs propres politiques qui restreignent les exportations, les membres de l'OMC ont obligé les pays nouveaux adhérents à accepter des limitations significatives de leur capacité à le faire. La Chine, la Mongolie, la Russie, l'Arabie saoudite, l'Ukraine et le Vietnam ont dû accepter des obligations qui, à des degrés divers, vont au-delà des règles existantes de l'OMC. Les restrictions à l'exportation sont souvent réglementées dans les Accords commerciaux régionaux (ACR), y compris les ACR bilatéraux, et dans ce cas également, les dispositions vont souvent bien au-delà de celles de l'OMC.

Les crises alimentaires récentes, les réactions de certains des principaux exportateurs, les implications de leurs décisions sur l'insécurité alimentaire des populations pauvres de plusieurs pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et les effets négatifs de ce qui s'est sur la réputation des marchés internationaux comme sources fiables de produits alimentaires dans les stratégies nationales de sécurité alimentaire, tout cela contribue à créer un environnement différent de celui qui prévalait lors des négociations du Cycle d'Uruguay.

Néanmoins, parvenir à un accord en vue de l'introduction d'une discipline plus stricte, convenue au niveau multilatéral, sur les restrictions à l'exportation, est un processus particulièrement complexe. Dans les négociations menées depuis 1999, tant à l'OMC que dans d'autres instances internationales, les pays exportateurs ont été aussi fermes que les pays importateurs dans la défense de chaque centimètre carré de leur espace de prise de décision.

Options pour promouvoir la sécurité alimentaire

Cet article présente six options alternatives pour un accord visant à modifier des disciplines actuelles sur l'utilisation à titre temporaire des restrictions à l'exportation pour les produits agricoles, en cas de flambée brusque et rapide des prix internationaux. Les options sont présentées par ordre croissant « d'ambition » en termes de leur capacité à limiter la marge d'action dont les pays exportateurs disposent actuellement. Les options sont additives, en ce sens qu'en général, non seulement elles ne sont pas mutuellement exclusives, mais que bien au contraire, chacune d'elles devrait inclure les dispositions pertinentes des options moins ambitieuses.

Cet article présente six options alternatives pour un accord visant à modifier des disciplines actuelles sur l'utilisation à titre temporaire des restrictions à l'exportation pour les produits agricoles (...)

(a) Exemption de l'imposition des restrictions à l'exportation pour les achats alimentaires des organisations internationales devant être distribués comme aide alimentaire.

En partant du plus faible niveau d'ambition, la première option est un accord qui vise à exempter de l'imposition de restrictions à l'exportation et de taxes d'exportation les produits alimentaires achetés par des organisations internationales et destinés à être distribués sur une base non commerciale à des fins humanitaires. Des disciplines moins restrictives ne prévoiraient l'imposition de l'interdiction que sur des taxes à l'exportation extraordinaires plutôt que sur toutes les taxes à l'export ; et elles ne s'appliqueraient que sur des achats effectués par des organisations internationales choisies telles que le Programme alimentaire mondial (PAM). Si cette option devait être mise en œuvre, son impact sur le volume commercialisé et les prix du marché serait marginal. Cependant, il y aurait des avantages importants en termes de quantité de produits alimentaires que les organisations humanitaires seraient en mesure de distribuer sous les contraintes financières relativement rigides auxquelles elles sont soumises, car ceci empêcherait l'imposition d'un coût additionnel sur l'achat et la distribution de denrées alimentaires à des fins humanitaires lorsque celles-ci sont les plus nécessaires et qu'il est le plus difficile d'y avoir accès.

(b) Meilleure applicabilité des disciplines existantes

La seconde option envisagée ne modifie pas les disciplines actuelles de l'OMC, mais vise plutôt à les rendre applicables en clarifiant certains des termes utilisés et en adoptant un langage transparent et non ambigu. Au titre de cette option, les taxes à l'exportation resteraient un instrument de politique auquel les pays peuvent recourir ; seules les conditions d'autorisation du recours à des restrictions à l'exportation, différentes d'une taxe, seraient clarifiées. Il s'agit d'une condition nécessaire pour rendre juridiquement

possible l'identification de restrictions à l'exportation différentes d'une taxe à l'exportation contrairement à l'Article XI du GATT de 1994 et, par la suite, de contester de telles restrictions dans le cadre du règlement des différends de l'OMC. En outre, les procédures à suivre pour mettre en œuvre une restriction à l'exportation, notamment les obligations de consultation et de notification, seraient renforcées. Des règles de mise en œuvre similaires à celles suggérées au titre de cette option sont incluses dans plusieurs ACR.

Cette option serait une avancée significative par rapport à la discipline existante car elle rehausserait de manière significative la transparence et la prévisibilité du recours aux restrictions à l'exportation et réduirait donc les asymétries de l'information et les coûts de transaction pour les commerçants et les investisseurs, ainsi que l'incertitude sur les marchés mondiaux comme sources de produits alimentaires à des moments où ceux-ci font cruellement défaut.

Cette option aurait un impact très faible sur les quantités commercialisées et sur les prix, car les pays pourraient toujours opter pour une taxe à l'exportation au lieu des restrictions à l'exportation à présent plus transparentes. Cependant le coût institutionnel plus élevé de l'introduction des restrictions à l'exportation peut dissuader certains pays de mettre en œuvre les restrictions à l'exportation et réduire la probabilité de réactions de 'panique', telles que l'introduction soudaine d'une interdiction d'exportation.

(c) Limiter l'impact des taxes et des restrictions à l'exportation sur les marchés mondiaux, au lieu d'imposer directement une discipline sur les taxes et les restrictions à l'exportation.

Cette option entraîne une approche totalement différente de la discipline sur les restrictions à l'exportation. Au lieu d'alléger la discipline sur les taxes à l'exportation et les restrictions quantitatives, elle impose une contrainte sur leurs effets sur les marchés mondiaux. Les disciplines actuelles seraient laissées inchangées (mais pour ce qui est prévu dans les options (a) et (b) ci-dessus) ; cependant leur utilisation serait subordonnée aux contraintes propres à chaque pays exportateur et à chaque produit sur le volume exporté. Pour être autorisés à recourir à des politiques de limitation des exportations, les pays auront à maintenir inchangée, par rapport au passé récent, la part de production nationale du produit spécifique exporté. On retrouve cette approche dans certaines des propositions initiales de négociation sur l'agriculture du Cycle après Uruguay. Des dispositions similaires à celles examinées ici sont comprises dans l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA) et dans les ACR Canada-Costa Rica et Canada-Chili. Cette option permettrait à l'exportateur de limiter la hausse du prix intérieur tout en donnant aux producteurs nationaux, dans le même temps, la possibilité de tirer parti d'au moins certains des avantages découlant de la hausse des prix internationaux (en fonction de l'instrument de politique utilisé). Elle a également l'avantage de ne pas nécessiter de négociation sur les détails qui définissent les circonstances exceptionnelles dans lesquelles un pays peut recourir à des restrictions à l'exportation.

(d) Interdiction du recours aux restrictions à l'exportation autres que les taxes à l'exportation sur les exportations destinées aux pays pauvres importateurs nets de produits alimentaires.

Cette option va au-delà du renforcement de la discipline existante sur les restrictions à l'exportation car elle revient à rendre illicite le recours aux restrictions à l'exportation sur les exportations de produits alimentaires de base destinées aux pays qui seront plus sérieusement affectés, à savoir les pays pauvres importateurs nets de produits alimentaires. Toutefois, au titre de cette option également – comme cela était le cas pour les options (a) et (b) – le recours aux taxes à l'exportation resterait sans restriction. Les dispositions devraient comprendre la définition de l'ensemble de pays pauvres importateurs nets de produits alimentaires dont les importations ne peuvent faire l'objet de restrictions à l'exportation, et la liste de produits alimentaires de base qui feraient l'objet d'interdiction.

(e) Introduction de disciplines plus strictes pour les restrictions à l'exportation et les taxes à l'exportation

L'ambition de cette option réside dans le fait qu'elle imposerait une discipline plus stricte sur le recours aux restrictions à l'exportation et que les mêmes restrictions s'appliqueraient à présent sur les taxes à l'exportation. Cependant, les dispositions de cette option n'iraient pas jusqu'à imposer des limitations sur les politiques qui restreignent les exportations analogues à celles actuellement imposées aux politiques qui restreignent les importations. C'est essentiellement dans le cadre de cette option que les restrictions et les taxes à l'exportation seraient déclarées illégales ; que seraient définies les exceptions au titre desquelles cette interdiction ne s'appliquerait pas. Les exceptions pourraient avoir trait aux pays qui seraient autorisés à intervenir pour restreindre leurs exportations, aux produits alimentaires de base qui ne peuvent pas faire l'objet de restrictions à l'exportation et au mécanisme de déclenchement qui autoriserait un pays à restreindre ses exportations. Ces exceptions doivent être définies de manière simple et transparente, pour mener à des règles juridiquement applicables, « automatiques » et faciles à vérifier. Les restrictions et les taxes à l'exportation seraient à présent traitées de la même manière. Cette approche est courante dans la grande majorité des ACR.

(f) « Symétrie » totale dans la réglementation des restrictions à l'importation et à l'exportation

L'option réalisable ayant le plus haut niveau d'ambition est celle d'étendre aux restrictions à l'exportation, *mutatis mutandis*, les dispositions ayant trait aux restrictions à l'importation actuellement en place. Ces dispositions devraient être intégrées dans celles des options (a), (b), (c) et (e) ci-dessus, au besoin. Les consolidations pour les taxes à l'exportation et l'interdiction de l'introduction de nouvelles taxes sont incluses dans les protocoles d'adhésion de certains des pays qui sont membres de l'OMC depuis le Cycle d'Uruguay ainsi que dans un grand nombre d'ACR. S'il devait y avoir un accord pour conclure le Cycle de Doha, ceci comprendrait certainement des disciplines révisées pour l'accès au marché ; dans ce cas, ces nouvelles dispositions seraient celles à étendre, *mutatis mutandis*, aux restrictions à l'exportation. On devrait s'attendre à ce que cette option soit d'une grande efficacité pour accroître les volumes commercialisés et freiner les flambées de prix en cas de hausse de prix due initialement à un choc exogène.

La lutte contre l'insécurité alimentaire est un défi complexe qui implique de nombreux facteurs.

Six options possibles en vue d'un accord de l'OMC sur les restrictions à l'exportation ont été identifiées et discutées, avec des niveaux d'ambition différents, en termes de leur capacité à limiter le recours à des restrictions à l'exportation temporaire visant à prévenir la transmission de la flambée des prix internationaux sur le marché intérieur.

Cet article est basé sur un rapport de recherche produit par l'ICTSD : *Agricultural Export Restrictions and the WTO: What Options do Policy-Makers Have for Promoting Food Security?*, - *Les restrictions à l'exportation de produits agricoles et l'OMC : « De quelles options disposent les décideurs pour promouvoir la sécurité alimentaire ? »*, 15 novembre 2013, Giovanni Anania



Giovanni Anania
Professeur, Département
d'économie, de statistique et
de finance de l'Université de
Calabre, Italie.

❶ L'article XI (Elimination générale des restrictions quantitatives) du GATT de 1994 est le texte juridique clé ayant trait à la discipline sur les restrictions à l'exportation à l'OMC ; en ce qui concerne les restrictions à l'exportation dans l'agriculture, elles sont également traitées dans l'article 12 (Disciplines sur les prohibitions et les restrictions à l'exportation) de l'Accord sur l'agriculture de 1994.

FARM BILL

Effets de la Farm Bill américaine sur la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne

Edward Clay

Au vu de l'insécurité alimentaire attendue dans l'avenir dans les pays à faible revenu, les réformes de l'aide alimentaire menées actuellement aux Etats-Unis ont des incidences directes importantes pour les pays en situation d'insécurité alimentaire et peuvent influencer sur les négociations commerciales agricoles mondiales.

La US 2014 Agriculture Act (Farm Bill), qui révisé le cadre d'habilitation de l'aide alimentaire américaine jusqu'en 2018 laisse nombre de questions sans réponses. De gros efforts déployés au cours des trois dernières années par l'administration, des membres du Congrès défenseurs de la Farm Bill et de nombreuses organisations de la société civile ont abouti à des changements de fond modestes.

Depuis 2006, les administrations américaines qui se sont succédées ont tenté d'assouplir l'utilisation de certains fonds alloués à l'aide alimentaire et à la réponse humanitaire d'urgence de deux manières :

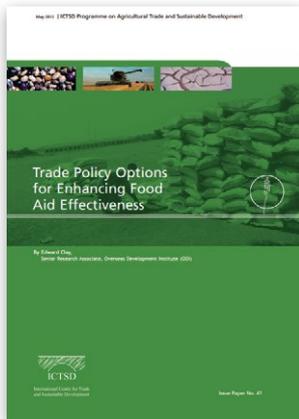
- un certain déliement de l'aide humanitaire pour permettre un approvisionnement sans restrictions de toute combinaison de produits alimentaires, jugée la plus appropriée et pouvant être acheminée en temps voulu ;
- l'utilisation des fonds d'aide alimentaire, s'il y a lieu, pour d'autres formes d'aide alimentaire – espèces, jetons, et aussi semences, intrants et outils pour les agriculteurs touchés par la crise, comme cela est reconnu, par exemple dans [la Convention sur l'aide alimentaire 2012](#).

En 2013, l'administration Obama a proposé les mesures suivantes :

- permettre la mise à disposition de plus 50 pourcent des fonds pour les approvisionnements locaux et régionaux, s'il y a lieu ;
- éliminer progressivement la monétisation, ce qui limite la capacité des organisations non-gouvernementales (ONG) à vendre des produits alimentaires importés sur le marché local pour générer des devises locales et à fournir des fonds de compensation aux projets des ONG qui seraient perdantes ;
- intégrer l'aide alimentaire dans l'aide étrangère plutôt que dans le budget du Département de l'agriculture (USDA).

Ces propositions de réformes sont similaires aux mesures prises par la plupart des bailleurs de l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE) dans la mesure où elles délient presque tous leurs financements de l'aide alimentaire tout au long de l'interminable Cycle de Doha qui s'éternise. En fin de compte, il s'en est fallu de peu : le processus ainsi que la manière dont certains intérêts domestiques (notamment les entreprises et les syndicats maritimes, un petit nombre d'ONG attachés à la monétisation et peut-être un manque d'enthousiasme de la part de l'USDA) ont entravé les propositions de réformes de l'aide alimentaire, comme le décrit si bien [Jennifer Clapp](#) dans « Turning the tied ? »

La plupart des commentateurs conviennent qu'il y a certaines améliorations dans les détails, mais pas de changements spectaculaires. Un consortium d'ONG basées aux Etats-Unis met l'accent sur quatre aspects positifs de la réforme. En premier lieu, les achats locaux et régionaux introduits dans le projet pilote de 2008, ont été régularisés au même



Cette étude se penche sur la façon dont l'aide alimentaire pourrait être rendue plus efficace, notamment par rapport aux dernières tendances des prix des denrées alimentaires.

niveau que le pilote, à hauteur de 80 millions de dollars US par an, soit environ 4 pourcent des crédits budgétisés pour l'aide alimentaire au cours des dernières années.

En second lieu, la part des fonds du Programme d'aide alimentaire d'urgence et de développement du Titre II de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) qui peut être utilisée pour des coûts associés, à présent plus largement définis comme coûts non-produits alimentaires, s'est accrue de 13 à 20 pourcent, réduisant ainsi la nécessité de la monétisation.

En troisième lieu, il est prévu une transparence accrue, notamment une prescription selon laquelle lorsque la monétisation génère moins de 70 pourcent du coût de l'acquisition, la transformation et l'expédition, le produit alimentaire peut être écoulé sur le marché local. Enfin, la réforme financera davantage le pré-positionnement des produits alimentaires pour les réponses d'urgence.

Cependant, dans un contexte commercial, la monétisation et les instruments mis en œuvre par les États-Unis pour fournir des crédits commerciaux à des conditions très favorables comme aide d'urgence et aide développement en cas de hausse des stocks et de fléchissement des marchés mondiaux, subsistent dans la législation habilitante (PL 480 Title I and Section 416 of the 1949 Agricultural Act).

Les effets réels de la réforme dépendront essentiellement des crédits effectifs convenus par le Congrès et de la façon dont les ressources sont déployées par l'USAID, l'USD et leurs partenaires, et de la conjonction incertaine des marchés et des politiques. Ce qui en résulte peut être positif, comme en 1992-93, ou très défavorable, en particulier lorsque les prix mondiaux s'envolent avec la faiblesse des stocks, ce qui aura pour effet d'aggraver l'insécurité alimentaire, surtout dans des pays à faible revenu tels que ceux d'Afrique subsaharienne.

La lutte pour la réforme continue

La proposition de l'administration américaine pour 2014 qui vise l'utilisation de l'aide d'urgence du Titre II à hauteur de 25 pourcent (soit 12 pourcent à 13 pourcent du total des crédits des dernières années) pour des interventions telles que les achats locaux ou régionaux de produits alimentaires, les bons d'alimentation ou les transferts en espèces, a reçu le soutien des ONG.

Les effets réels de la réforme dépendront essentiellement des crédits effectifs convenus par le Congrès et de la façon dont les ressources sont déployées par l'USAID, l'USD et leurs partenaires (...)

Par contre, le Sous-comité des finances de la Chambre a exclu du projet de loi budgétaire sur l'agriculture de 2015 l'ensemble du financement des achats locaux et régionaux. En outre, le budget de 2014, approuvé par la Chambre, propose effectivement le transfert vers le budget de l'USAID si possible de 50 millions de dollars US de coûts supplémentaires découlant de la 'prescription relative au tonnage minimal' selon laquelle au moins 50 pourcent du tonnage brut de l'aide alimentaire américaine devrait être transporté à bord de navires immatriculés aux États-Unis et battant pavillon américain en mettant fin à des remboursements de l'Administration maritime des États-Unis. Il existe même une proposition qui vise à rehausser de 50 pourcent à 75 pourcent le critère relatif au tonnage minimal dans la Coast Guard and Maritime Transportation Act de 2014 actuellement en discussion au Congrès. Ceci pourrait rendre les réponses d'urgence plus inflexibles, en particulier dans une enveloppe budgétaire généralement constante, ce qui réduirait la valeur réelle du transfert aux pays et aux personnes bénéficiaires.

Le résultat du débat sur ces propositions sera un test de la dynamique de la réforme. L'expérience montre qu'il est peu probable qu'en cours d'année électorale de mi-mandat, l'on procède à des changements spectaculaires qui empiètent sur des intérêts locaux. Si c'est le cas, la pratique récente donne l'image la plus probable de ce à quoi s'attendre à court terme.

Business as usual : implications possibles pour l'Afrique subsaharienne

L'échelle, les utilisations et l'approvisionnement en aide alimentaire dans le Rapport de 2011 sur l'aide alimentaire américaine à l'intention du Congrès donne un aperçu de ce que l'extrapolation de l'évolution récente pourrait impliquer pour la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne.

Les crédits définitifs de l'ensemble des programmes d'aide alimentaire étaient d'environ 2 milliards de dollars US, largement similaires aux niveaux de la dernière décennie. L'USAID a également fourni quelque 1,8 million de dollars US d'aide financière sous forme d'aide humanitaire. La croissance relative d'une telle aide financière pour l'aide humanitaire et la baisse de l'aide alimentaire, qui se situe actuellement à environ la moitié des niveaux annuels moyens des années 90, reçue non seulement des États-Unis mais aussi d'autres bailleurs de l'OCDE, ont pour effet d'accroître la flexibilité des réponses internationales aux catastrophes et la capacité à gérer des crises humanitaires prolongées. C'est pour cela qu'il n'y a pas lieu de surestimer l'importance de l'aide alimentaire, une ressource incertaine et en déclin.

En 2011, l'Afrique subsaharienne a reçu environ 3 millions de tonnes d'aide alimentaire, y compris les achats locaux dans les pays ; la contribution américaine était de 1,48 million de tonnes. L'approvisionnement de l'aide alimentaire met en évidence les pratiques fortement contrastées de liement et de déliement des différents bailleurs : alors que 93 pourcent de l'aide américaine a été directement transférée ou expédiée des États-Unis, les autres bailleurs n'ont fourni que 20 pourcent des 1.562 millions de tonnes sous forme d'aide liée (la moitié étant du riz japonais) ; contre 39 pourcent sous forme d'achats locaux ; et 63 pourcent représentant des transactions triangulaires, avec des achats dans des pays tiers. En 2011, 70 pourcent de l'aide alimentaire a été fournie à titre d'aide d'urgence, 27 pourcent comme aide au développement projetée avec comme objectifs, la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition, et juste 3 pourcent au titre de l'aide à un programme bilatéral.

En 2011, l'Afrique subsaharienne a reçu environ 3 millions de tonnes d'aide alimentaire, y compris les achats locaux dans les pays ; la contribution américaine était de 1,48 million de tonnes.

En termes de sécurité alimentaire, l'aide alimentaire d'urgence telle que classée par le Programme alimentaire mondial (PAM) peut être largement perçue comme destinée à lutter contre l'insécurité alimentaire aiguë associée aux crises humanitaires et aux catastrophes naturelles, sources de vulnérabilité essentiellement en Afrique subsaharienne. Là encore, les pratiques des bailleurs sont largement divergentes en matière d'approvisionnement : alors que les États-Unis ont assuré 50 pourcent de l'aide d'urgence internationale à l'Afrique subsaharienne essentiellement sous forme d'aide liée, (94 pourcent), les autres bailleurs n'ont fourni directement que 6 pourcent de leur aide, contre 39 pourcent sous forme d'achats locaux et 56 pourcent en provenance de pays tiers.

Les États-Unis ont contribué à des opérations d'urgence dans 23 pays en 2011, avec 51 pourcent de leurs contributions destinées à 3 grandes crises humanitaires prolongées, dans 5 pays : le Tchad, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie et le Soudan. D'autres bailleurs

acheminent la majeure partie de leur aide humanitaire à travers le PAM, qui est alors chargé d'apporter une aide complémentaire, en temps voulu, en combinant des achats locaux et internationaux à des expéditions à partir des États-Unis. En outre, certains bailleurs fournissent de plus en plus l'aide alimentaire en espèces, intrants et jetons, par l'intermédiaire du PAM et d'autres ONG. L'importance du rôle global et régional que joue l'aide humanitaire américaine pour sauver des vies et atténuer les crises est largement admis et implicitement reconnu dans la « safe box » pour l'aide d'urgence du Projet d'accord sur l'agriculture du Cycle de développement de Doha.

L'administration américaine reconnaît, à travers ses propositions réitérées visant à permettre davantage de flexibilité, que l'aide liée accompagnée de restrictions supplémentaires en matière d'expédition et de traitement est, dans l'ensemble, moins susceptible de permettre des réponses efficaces en cas de catastrophes ou de crises humanitaires. Cependant, les pays bénéficiaires, les organismes de secours et d'autres bailleurs, contraints par des impératifs moraux, humanitaires, doivent fournir l'aide d'urgence dans le contexte des rigidités créées au niveau local dans le secteur de l'aide alimentaire américaine.

Les États-Unis s'acquittent d'une plus grande part de leur aide alimentaire sous forme d'aide au développement prévue par rapport à d'autres bailleurs : 37 pourcent contre 15 pourcent en 2011 pour l'Afrique subsaharienne. Près de 53 pourcent de l'aide au développement américaine a également été monétisée, couvrant les coûts non alimentaires, la distribution directe d'aide alimentaire et le financement de projets sociaux en devise locale. Au niveau micro, certains partenaires de l'USAID font de bonnes choses, mais l'aide liée et la monétisation, comme l'ont constaté l'OCDE et le GAO (US Government Accountability Office), sont des moyens très peu rentables de transférer des ressources pour promouvoir la sécurité alimentaire.

Conclusion

La poursuite de l'effort de réforme est un impératif pour l'administration américaine et la société civile ; les pressions des groupes des pairs externes peuvent encourager ceux qui veulent le changement à continuer d'essayer. L'absence de progrès pourrait être une source constante de friction dans les négociations tant sur l'aide que sur le commerce.

Il y a cependant une question majeure de sécurité alimentaire régionale en Afrique subsaharienne, comme l'a clairement montré l'envolée des prix mondiaux du blé, du riz et du maïs en 2007-08, lorsque des pays en situation d'insécurité alimentaire ont dû s'ajuster car ils avaient payé beaucoup plus pour importer moins.

Les prévisions récentes d'un prochain phénomène El Nino fin 2014 évoquent un autre risque de crise alimentaire régionale intense semblable à celle survenue en Afrique australe, précipitée par la sécheresse de 1991-92, bien qu'il soit difficile de quantifier quand il s'agit de changement climatique. Ce risque pèse encore davantage qu'en 1992, parce que cette crise avait été contenue en combinant des importations commerciales à une aide alimentaire à grande échelle, financée en partie au niveau international et provenant en particulier des États-Unis. Au cours de cette période, les marchés étaient faibles et les produits de base excédentaires ont été rapidement engagés en tant qu'aide. Les niveaux probables de crédits pour l'aide alimentaire et les nombreuses restrictions qui y sont associées pourraient limiter une réponse précoce et adéquate, en cas de catastrophe. L'heure est grave. C'est le moment de procéder à une planification d'urgence coordonnée à l'échelle internationale !



Edward Clay

Associé de recherche principal, (ODI) et auteur principal de l'étude de l'OCED de 2006 intitulée : «The development effectiveness of food aid: does tying matter ?"»

ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

APE de la Côte d'Ivoire : entre le marteau et l'enclume

Ben Czapnik

L'APE en Afrique de l'Ouest a été finalement approuvé vers la mi-Juillet (voir mise à jour page 28). Cet article revient sur les enjeux initiaux d'un tel accord pour la Côte d'Ivoire où le Gouvernement a travaillé étroitement avec la société civile, les entreprises et les partenaires du gouvernement en Afrique de l'ouest en quête d'une solution.

Lorsque les hauts responsables et les négociateurs en chef de l'Afrique de l'Ouest et de l'UE se sont entendus, en début d'année, sur un accord en vue d'un APE régional, ceci semblait être un résultat qui garantissait l'accès au marché de l'UE tout en renforçant l'intégration commerciale de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, la signature de cet accord a depuis lors été différée et son contenu est actuellement contesté au moment où le Nigeria et d'autres pays évaluent l'intérêt de l'accord pour leurs économies.

Si des partenaires clés au sein de la région ouest-africaine choisissent de ne pas signer et de ne pas mettre en œuvre l'APE régional, la Côte d'Ivoire sera confrontée à un choix périlleux : perdre son accès préférentiel au marché européen, ou saper son intégration régionale avec l'Afrique de l'Ouest aux fins du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC). C'est une position très difficile pour un pays qui se targue d'être à la fois le moteur de l'intégration en Afrique de l'Ouest et le plus grand exportateur (hors pétrole) vers l'Europe de la région.

Le Ministère de l'intégration africaine (en charge des négociations APE et de l'intégration régionale ouest-africaine) a une position très claire sur ce dilemme. « Nos dirigeants nous ont confié le mandat de négocier un APE régional qui promeut le développement et renforce l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, » déclare Stéphane Aka Anghui, Conseiller technique au Ministère de l'intégration régionale, « tant qu'un accord régional reste à l'ordre du jour, c'est notre plan A, B et C ».

Accès au marché de l'Union européenne

Les responsables ivoiriens sont pleinement conscients de ce qu'ils risquent de perdre si aucun accord n'est signé avec l'UE d'ici octobre 2014. Leur préoccupation majeure est l'accès préférentiel à l'UE pour leurs principales exportations, notamment le cacao, la banane, le bois, le thon et une gamme d'autres produits.

Sans accès en franchise de droits et sans contingents au marché de l'UE, ces industries pourraient disparaître, ou tout au moins, voir des réductions drastiques des exportations. Les exportations de tels produits à des taux préférentiels comptent pour un tiers du total des exportations de la Côte d'Ivoire vers l'UE et soutiennent des millions de moyens d'existence, en particulier dans des communautés rurales vulnérables.

En ce qui concerne le thon et les quatre conserveries que l'industrie soutient en Côte d'Ivoire, les exportations vers l'UE sont le pilier du secteur. Avec la suppression des préférences commerciales et sans un APE en place, les tarifs passeraient de zéro pour cent à plus de 20 pour cent - une évolution qui éliminerait la totalité des exportations de la Côte d'Ivoire vers l'Europe. L'industrie ivoirienne est déjà soumise à une concurrence accrue en raison de l'érosion des préférences face à certains pays concurrents, tels que la Corée du Sud, qui peut à présent exporter du thon à un taux tarifaire de 12 pour cent au titre de l'ALE UE-Corée.

Toutefois, l'absence d'accord n'aurait pas pour seul effet d'entraver les exportations ivoiriennes de produits de base vers l'Europe – elle pourrait également inverser le processus

d'industrialisation déjà en cours dans certains secteurs. Le cas du cacao est une bonne illustration du dilemme auquel la Côte d'Ivoire est confrontée.

La Côte d'Ivoire est le principal producteur de cacao dans le monde (elle compte pour près d'un tiers de la production mondiale) et le secteur est directement ou indirectement responsable des moyens d'existence de millions de personnes dans le pays. La Côte d'Ivoire met actuellement à profit son avantage comparatif dans le cacao pour monter dans la chaîne de valeur et commencer à exporter des produits à base de cacao avec une valeur ajoutée. Ce processus n'en est qu'à ses débuts, mais c'est un secteur prometteur qui pourrait créer des emplois industriels mieux rémunérés et contribuer au développement du pays.

Si la Côte d'Ivoire entre dans le cadre du Système de préférences généralisé (SPG) d'ici la fin de l'année, son secteur du cacao survivra certainement d'une façon ou d'une autre. Cependant, les droits tarifaires élevés sous forme de droits mixtes ou spécifiques sur les produits finis à base de chocolat, ainsi que le taux ad valorem de 9,6 pourcent pour la pâte de cacao, feraient descendre la Côte d'Ivoire dans la chaîne de valeur ; ce pays ne serait plus qu'un simple exportateur de produits de base (bénéficiant de l'entrée en franchise de droits pour les fèves de cacao).

Solidarité avec la région ouest-africaine

Il est trop tôt pour commencer à penser à un plan B et la Côte d'Ivoire continue de s'investir pleinement pour parvenir à un APE régional qui préserve son accès au marché européen et renforce l'intégration régionale. Cependant, de nombreux acteurs de la région commencent à réfléchir sur ce qui pourrait arriver en cas d'échec de l'accord régional et si divers pays de la CEDEAO, dont la Côte d'Ivoire, commencent à envisager sérieusement des accords bilatéraux avec l'UE.

Ces accords bilatéraux, au lieu d'un APE à l'échelle régionale, rendraient irréalisable le marché commun ouest-africain et la Côte d'Ivoire pourrait perdre nombre des avantages dont elle jouit actuellement au titre du SLEC. Ces avantages comprennent l'accès préférentiel aux marchés d'autres pays ouest-africains pour des produits approuvés dans le cadre du SLEC.

La Côte d'Ivoire comprend l'importance de l'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest – elle a joué un rôle clé dans la dynamisation du processus et compte pour près d'un quart des échanges de la région. En outre, pour certaines de ses industries, et en particulier pour les produits transformés et industriels, l'Afrique de l'Ouest représente un marché beaucoup plus important que l'Europe.

Pour les Grands Moulins d'Abidjan, dont les tours sont visibles de tous les quartiers de la ville, l'abandon de l'intégration ouest-africaine de la Côte d'Ivoire serait désastreux. Les Grands Moulins n'exportent pas vers l'Europe, mais tirent un cinquième de leurs chiffres d'affaires du commerce en Afrique de l'Ouest. La farine est un produit hautement sensible dans la région et c'est grâce au SLEC que ce produit bénéficie d'un accès préférentiel aux marchés.

Chaque pays de la région doit gérer ses propres aspects et ses propres intérêts commerciaux. Le Ghana, par exemple, qui est au même stade de développement que la Côte d'Ivoire et qui est confronté au même dilemme, a toutefois un profil d'exportation différent et ceci a influé sur son approche des négociations APE. Les exportations globales du Ghana vers l'UE ne s'élèvent qu'à la moitié de celles de la Côte d'Ivoire. En outre, le Ghana est allé plus loin dans la fabrication de produits industriels pour le marché ouest-africain et a développé une gamme de secteurs créateurs d'emplois tels que les plastiques, les produits pharmaceutiques, le bois et les meubles.

L'absence de conclusion d'un accord dans les négociations sur les APE entraînerait toutefois pour le Ghana la perte de l'accès au marché de l'UE pour certains produits de base clés tels que la banane, le thon et le cacao. En dépit de l'importance du marché régional pour les

produits transformés du Ghana, ce pays serait peu susceptible d'envisager sérieusement un résultat quelconque qui entraînerait une perte d'accès à l'Europe pour ces produits de base importants.

Fragmentation de la politique commerciale ouest-africaine

Nombreux sont ceux qui, en Afrique de l'Ouest, soutiennent que si l'on ne parvient pas à conclure un APE régional, la Côte d'Ivoire devrait sacrifier son accès au marché de l'UE et accorder la priorité à l'intégration régionale dans le cadre du SLEC. Le Nigeria a suivi une voie similaire en choisissant de ne pas signer d'APE intérimaire en 2007, et a vu son accès préférentiel rétrogradé du Régime de Cotonou au SPG moins généreux.

Cependant, les flux commerciaux suggèrent qu'il s'agirait d'une décision beaucoup plus difficile pour la Côte d'Ivoire car ce pays compte pour près de 40 pourcent des exportations hors pétrole de l'Afrique de l'Ouest vers l'UE. Bien que la taille de l'économie globale du Nigeria soit de beaucoup plus large, ses exportations hors pétrole vers l'UE ne représentent qu'un tiers de celles de la Côte d'Ivoire. En outre, la Côte d'Ivoire se concentre davantage sur le commerce de produits visés par Cotonou mais exclus du SPG (tels que le cacao et la banane), contrairement au Nigeria, fortement tributaire des exportations de produits pétroliers vers l'UE, qui restent en franchise de droits même sous le régime SPG.

Alors qu'un APE bilatéral entre la Côte d'Ivoire et l'UE compromettrait le but d'intégration de l'Afrique de l'Ouest, la réalité est que la politique commerciale est fragmentée dans la région depuis que le régime de Cotonou a été jugé incompatible avec les règles de l'OMC, dans les années 90.

Sur les 16 pays d'Afrique de l'Ouest (les 15 membres de la CEDEAO plus Maurice, qui a rejoint le bloc dans le cadre des négociations sur les APE), 12 sont actuellement classés PMA et peuvent prétendre au traitement en franchise de droits et sans contingents au titre du régime 'Tout sauf les armes' de l'UE. Ces pays tendent à être moins favorables à l'ouverture de leurs marchés à la concurrence de l'Europe car ils courent peu de risque de perdre leur accès préférentiel à l'UE dans un proche avenir. Ils aspirent néanmoins à sortir de la catégorie des PMA et seraient négativement affectés par toute évolution susceptible de saper l'intégration commerciale dans le cadre de la CEDEAO.

Le Cap-Vert, qui est sorti de la catégorie des PMA en 2008, exporte vers l'UE au titre d'un régime qu'aucun autre pays ouest-africain ne partage. En décembre 2011, il est devenu le premier pays africain à bénéficier d'un accès SPG+ au marché de l'UE, même si cet accès doit être régulièrement renégocié et reste subordonné au respect de certains critères relatifs aux droits humains, aux droits du travail et à l'environnement.

Le Nigeria est entré dans le régime SPG depuis 2007 et le Ghana et la Côte d'Ivoire ont vu la prorogation de leurs préférences en franchise de droits et sans contingents depuis qu'ils ont paraphé des APE intérimaires en décembre 2007.

Même si la Côte d'Ivoire et d'autres pays non-PMA de la région renoncent à l'APE avec l'UE, ils seraient encore loin d'avoir une politique commerciale harmonisée et cohérente en Afrique de l'Ouest. Il y aurait plusieurs régimes différents régissant les relations commerciales avec leur destination d'exportation la plus importante – l'Union européenne. En outre, certains pays de la région ont déjà commencé à s'engager dans des accords bilatéraux avec d'autres partenaires commerciaux.

Conclusion

Les prochains mois seront très importants pour déterminer l'avenir de la politique commerciale de l'Afrique de l'Ouest, en particulier eu égard à l'accès au marché européen et à l'intégration régionale dans le cadre du SLEC. En dépit de la diversité des circonstances propres à chacune de leurs économies, les pays de la CEDEAO travaillent avec acharnement, avec leurs sociétés civiles, les groupes d'affaires et les partenaires au développement, pour trouver une solution.



Ben Czapnik

Conseiller au Centre du Commerce International. Il a travaillé avec le gouvernement, le secteur privé et la société civile de Côte d'Ivoire sur les questions de l'APE et de l'intégration régionale dans le cadre du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR)

Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Centre du commerce international ou des Nations-Unies

AGRICULTURE

L'Afrique de l'Ouest peut-elle relever le défi de l'insécurité alimentaire ?

Sibiri Jean Zoundi

En dépit d'énormes potentialités agricoles largement suffisantes pour nourrir leurs populations, de nombreux pays africains sont encore profondément touchés par la faim et la malnutrition. Si de nombreuses initiatives ont été lancées ces dernières en Afrique pour trouver une solution efficace et durable au problème de la sécurité alimentaire en Afrique, les défis restent cependant nombreux.

La volonté des autorités politiques nationales et des institutions régionales de trouver une solution efficace et durable au problème de la sécurité alimentaire est constamment affirmée. De nombreuses initiatives ont été lancées ces dernières années dans le domaine de l'agriculture mettant en exergue les atouts de l'Afrique de l'Ouest pour relever les défis alimentaires et nutritionnels chroniques auxquels les populations font face. Si d'importants progrès ont été accomplis, les défis restent cependant nombreux. Ils peuvent être cernés à travers trois domaines : le rôle des exploitations agricoles familiales, l'investissement souverain dans la sécurité alimentaire et nutritionnel (SAN) et les mécanismes de la régulation internationale.

Reconnaitre la spécificité d'une agriculture portée par les exploitations familiales
L'agriculture ouest africaine repose pour l'essentiel sur les exploitations agricoles familiales. L'importance de ces types d'exploitations dans le système de production agro-alimentaire est déjà largement documentée.

Plusieurs analyses confirment que les exploitations agricoles familiales assurent l'essentiel de l'alimentation dans la région et sont à l'origine de la croissance agricole vivrière exceptionnelle de certains pays comme le Burkina Faso, le Mali ou le Niger. Plus généralement, ces types d'exploitation montrent quotidiennement leur capacité à accroître significativement la productivité, y compris sur des superficies réduites, partout où les conditions sont réunies. En 2003 déjà, l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) annonçait que « Seuls les petits agriculteurs peuvent permettre de mettre fin à la famine en Afrique ». D'après l'IFPRI, un accroissement de la production des petites exploitations permettrait non seulement d'augmenter leurs revenus et de pérenniser la sécurité alimentaire, mais également d'abaisser le prix des denrées alimentaires, au niveau national, ce qui stimulerait le reste de l'économie et réduirait la pauvreté. L'accroissement des rendements de 1 pourcent peut permettre à 6 millions de personnes de plus d'obtenir un revenu supérieur à 1 \$ US par jour.

Cependant, en dépit de leur potentiel reconnu pour assurer la sécurité alimentaire en Afrique, les exploitations familiales font face à d'importants défis. Dans les années à venir, l'Afrique de l'Ouest, à l'instar de nombreuses régions du monde, fera face aux changements qui s'opèrent dans les modes de consommation, avec notamment la généralisation des supermarchés et les exigences des consommateurs pour des produits de qualité répondant aux normes les plus sophistiquées. Les exploitations agricoles devront donc être modernisées pour continuer à jouer leur rôle de charpente du système alimentaire et nutritionnel en Afrique de l'Ouest. Pour ce faire, les politiques nationales et régionales doivent créer l'environnement et les incitations nécessaires à la transformation des exploitations familiales et faciliter leur insertion dans cette nouvelle économie alimentaire. La création d'un environnement économique-politique favorable à la transformation et à la modernisation des exploitations familiales passe par une série de mesures dont les plus importantes sont la reconnaissance du métier d'exploitant agricole et la juste rémunération du travail des exploitants, la mise en place d'un système de financement adapté aux conditions particulières des exploitations familiales, l'appui technique et l'encadrement pour accroître le niveau de professionnalisation, encourager l'innovation et faciliter la création de chaînes de valeurs ou l'insertion dans des chaînes de

valeurs existantes. Cette incitation attendue des politiques semble cependant minée par l'inexistence d'une vision claire du développement agricole qui donnerait toute sa place aux exploitations familiales sans les mettre forcément en opposition avec d'autres modèles agricoles. A cela s'ajoute aussi la faiblesse des financements destinés à l'agriculture.

Changer les approches d'intervention et garantir un financement plus souverain de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'une des difficultés et des contradictions majeures que doivent affronter les politiques agricoles et alimentaires réside précisément dans la question de l'accès à l'alimentation et plus globalement du renforcement de la résilience des ménages les plus vulnérables. Cela soulève le débat sur la persistance des stratégies d'investissement centrées sur l'assistance alimentaire. Cette démarche bien qu'elle paraisse inévitable eu égard à la forte exposition des pays à divers risques et chocs (climatiques, économiques, socio-politiques, etc.), ne devrait en aucun cas s'installer comme une logique dominante de l'investissement dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN). Les gouvernements doivent donc dépasser cette vision restrictive de la SAN centrée autour du « *seul devoir de sauver des vies* », en œuvrant dans la recherche de solutions durables aux causes structurelles de la chronicité alimentaire et nutritionnelle. Cela implique également l'acceptation que la SAN est avant tout un problème de développement pour lequel interagit une multitude de facteurs dont ceux liés aux conditions de vie des ménages vulnérables (pauvreté-pouvoir d'achat, accessibilité aux services sociaux de base, capacité de résilience, etc.). Cette approche coordonnée, inclusive et intersectorielle reste malheureusement à promouvoir dans plusieurs pays.

L'autre élément récurrent dans le débat sur la sécurité alimentaire en Afrique est l'augmentation des investissements dans l'agriculture. L'engagement pris par les Chefs d'Etat africains à Maputo d'allouer au moins 10 pourcents des budgets nationaux à l'agriculture apparaît aujourd'hui comme un vœu pieux pour de nombreux pays. Moins d'une dizaine de pays, dont cinq pays de l'Afrique de l'Ouest, ont dépassé ce seuil (Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger et Sénégal) . Cette situation témoigne du manque de volonté politique de certains dirigeants de mettre en place les mesures idoines pour renforcer la productivité agricole et de mobiliser les ressources domestiques nécessaires à leur mise en œuvre. De nombreux Etats comptent encore sur l'aide internationale et l'appui technique et financier de leurs partenaires extérieurs pour réaliser leurs projets en matière de sécurité alimentaire.

Pourtant, de nombreux Etats africains ont mis en avant la notion de souveraineté alimentaire, revendiquant ainsi le droit de produire la nourriture de leur choix, selon les procédés qu'ils jugent les plus appropriés. L'effectivité d'un tel droit passe par la prise de conscience du rôle de chaque Etat ou Union d'Etats dans l'élaboration de ses politiques et la mobilisation des ressources destinées à leur financement. La dépendance quasi exclusive aux financements extérieurs accroît en effet la vulnérabilité économique et vide de substance tout effort pour la souveraineté alimentaire. Par conséquent, l'interpellation majeure en direction des gouvernements africains est de les rendre sensibles au fait que les apports financiers extérieurs ne peuvent être qu'un appoint à leurs efforts souverains.

Concrétiser le rêve d'un marché régional dynamique

La région est-elle en mesure d'offrir un marché dynamique, à la fois stimulateur de la production vivrière locale et fournisseur de denrées alimentaires à des prix abordables aux ménages vulnérables les plus démunies ? Tels sont les questionnements en lien avec la réalisation de la SAN dans un contexte où les marchés contribuent pour au moins 60 pour cent de l'accès des ménages aux denrées alimentaires.

Au-delà de l'adoption de mesures par la CEDEAO et l'UEMOA pour rendre le marché régional fluide, le vécu quotidien montre l'existence d'un fossé entre l'ambition politique d'intégration économique régionale et les réalités du terrain.

Les entraves à la libre circulation des produits vivriers demeurent prégnantes dans la région. A ces entraves s'ajoute le protectionnisme récurrent des États, notamment la

capacité des dirigeants de certains pays à outrepasser les règles communautaires pour imposer des interdictions d'exportation de produits vivriers en cas de crise alimentaire. Ces pratiques affectent non seulement négativement les revenus des producteurs, mais surtout compromettent la solidarité régionale et la valorisation des complémentarités entre zones géographiques.

Agir sur les règles de la gouvernance mondiale

L'Afrique de l'Ouest vit de nos jours dans un monde d'interdépendances agricoles et alimentaires. La crise alimentaire de 2007-2008 en a encore rappelé que l'accès des populations de la région à certaines denrées alimentaires demeure sous l'influence du marché international. Ces interdépendances impliquent que certaines questions jugées «tabous»- et qui constituent quelques-unes des bases philosophiques de la souveraineté alimentaire - soient remises sur la table de discussion, à savoir les soutiens à la production alimentaire locale et sa protection.

L'accord de Bali en décembre 2013, au titre duquel les Membres de l'OMC ont convenu du maintien de ses subventions agricoles destinées à fournir une aide aux petits agriculteurs et aux populations rurales vulnérables, tout en constituant des réserves alimentaires garantissant la sécurité alimentaire, constitue une avancée significative dans la concrétisation de la souveraineté alimentaire dans les pays en développement.

L'accord de Bali pourrait être d'une contribution politique à la réserve régionale de sécurité alimentaire lancée en 2012 en Afrique de l'Ouest, qui à travers les achats directs aux producteurs, devrait servir de levier pour booster la production alimentaire régionale. Les fruits de cet accord ne seront malheureusement pas tous bénéfiques pour les autres pays au regard de la disposition contenue dans l'accord qui stipule que seuls les programmes de stocks existants à la date de décision seront couverts par le nouvel arrangement.

En Afrique de l'Ouest, l'adoption de mesures de sauvegardes efficaces destinées à protéger les productions vivrières locales apparaît aussi comme un enjeu majeur. Après plusieurs années de négociations régionales, la CEDEAO a réussi à trouver un consensus sur le Tarif extérieur commun régional (TEC). Celui-ci est doté d'une 5e bande à 35 pour cent censée protéger quelques produits stratégiques pour le développement économique de la région. Le TEC sera complété par un dispositif de défense commerciale s'inspirant des mesures de sauvegardes multilatérales adoptées à l'OMC.

Au total, l'Afrique de l'Ouest doit s'efforcer d'articuler deux impératifs dont la mise en cohérence permet de lever, au moins partiellement, le défi de l'insécurité alimentaire :

- Fournir des soutiens appropriés dans la durée à la production agricole vivrière locale et aux marchés à travers des investissements massifs des États et leurs Unions dans la recherche de solutions aux causes structurelles aux crises alimentaires et nutritionnelles chroniques.
- Gérer le difficile compromis entre les intérêts des consommateurs et ceux des producteurs agricoles, à travers la mise en œuvre d'instruments de régulation de l'offre et de la demande permettant une rémunération incitative des producteurs, tout en garantissant des prix abordables aux consommateurs démunis. Bali laisse croire que tout est possible même si le combat s'annonce long.

L'expression théorique d'une volonté politique seule ne suffit pas pour la lutte contre l'insécurité alimentaire et la concrétisation de la souveraineté alimentaire. Au regard de la diversité des défis nationaux, régionaux et internationaux, l'engagement urgent des dirigeants ouest-africains est requis. En effet, il ne peut y avoir une réelle souveraineté alimentaire si les États et les institutions régionales ne peuvent pas garantir le minimum de financement nécessaire pour la mise en œuvre de leurs priorités.



Sibiri Jean Zoundi
Administrateur Principal,
Secrétariat du Club du Sahel et
de l'Afrique de l'Ouest
(CSAO/OCDE)

AGRICULTURE

La ruée mondiale vers les terres agricoles du Sud: Quels enjeux pour la sécurité alimentaire en Afrique?

Madiodio Niasse

L'intérêt actuel des investisseurs étrangers pour les terres agricoles du sud qui serait justifié par les enjeux liés à l'approvisionnement du monde en produits alimentaires dans un contexte marqué la crise alimentaire qui sévit dans plusieurs pays d'Afrique doit pousser le continent à envisager des stratégies en vue de tirer profit de ces offres d'investissement.

Depuis la triple crise alimentaire, financière et énergétique de 2008, les terres agricoles des pays en développement sont l'objet d'une convoitise inégalée de la part des investisseurs étrangers. Les premiers chiffres annoncés en ce qui concerne les acquisitions foncières transnationales variaient de 56 millions d'hectares (World Bank, 2010), à 70 millions d'hectares (Land Matrix, 2012); et même plus de 200 millions d'hectares (Oxfam, 2011). Récemment ces estimations ont été fortement revues à la baisse. Le projet Land Matrix a récemment (Janvier 2014) communiqué le chiffre de 936 transactions portant sur 36 millions d'hectares.

Cette ruée vers les terres du Sud est essentiellement motivée par le besoin de production agricole – produits vivriers et/ou agro-carburants – souvent destinée à l'exportation: d'après le projet Land Matrix 51 pourcent des terres acquises sont destinées aux produits vivriers, contre 28 pourcent pour les agro-carburants, et 21 pourcent à des produits mixtes (agro-carburants et vivriers) et l'élevage. L'Afrique est la principale cible des chercheurs de terres agricoles fertiles: 50 à 70 pourcent des acquisitions foncières transnationales portent sur l'Afrique, suivie de l'Asie et de l'Amérique Latine (Banque Mondiale, 2010, op.cit.; Land Matrix, 2014, op.cit.).

Face à cette situation, comment l'Afrique doit-elle répondre à cet intérêt mondial pour ses terres agricoles? La réponse à cette question nécessite une bonne compréhension du contexte géopolitique actuel de l'alimentation mondiale.

L'émergence d'un nouveau contexte géopolitique de l'alimentation

Pour mieux comprendre les raisons de l'intérêt actuel des investisseurs étrangers pour les terres agricoles du sud il convient de retracer l'évolution de la géopolitique de l'alimentation dont les grandes étapes suivantes peuvent être identifiées:

- Le régime de l'économie coloniale (années 1870- 1930) caractérisé par la dépendance externe des pays africains pour leur alimentation. En effet, durant cette période les puissances coloniales européennes ont organisé les économies des pays colonisés pour servir de pourvoyeurs de matières minérales et agricoles aux industries métropolitaines.
- La période couvrant les années 1940 et 1950 a vu les Etats Unis jouir d'une position hégémonique sur le marché mondial de l'alimentation, face à une agriculture européenne dévastée par la Deuxième Guerre Mondiale.
- La période allant de la fin des années 1950 aux années 1970 au cours de laquelle on a enregistré une augmentation spectaculaire des importations de produits alimentaires et surtout de céréales par des pays à l'époque émergents (Japon et Corée) ainsi que les pays pétroliers. Des stratégies nationales d'autosuffisance alimentaire seront mises en œuvre dans les pays pauvres, soutenues par les solutions de la Révolution Verte et un important appui des pays riches et organisations d'aide au développement. En

conséquence, l'Afrique sub-Saharienne parvint à rester exportatrice nette de produits alimentaires, ceci jusqu'à la fin des années 1970.

- A partir de la fin des années 1970 – début des années 1980, des quantités importantes de produits agricoles inondèrent le marché mondial, entraînant la chute vertigineuse des prix. C'est dans ce contexte qu'un nouveau paradigme, celui de sécurité alimentaire, invitant à miser davantage sur le marché international plutôt que sur la production locale, fit son émergence. Les agences d'aide au développement, imposèrent aux pays pauvres la libéralisation de leurs économies, à travers l'arrêt des subventions, y compris à des secteurs tels que l'agriculture, le démantèlement des barrières douanières, la privatisation ou la dissolution des entreprises publiques et parapubliques d'appui à la production nationale et en particulier à la production agricole.
- Depuis 2007-2008, suite à l'incapacité de l'offre en produits agricoles (en particulier en céréales de base) à suivre la demande en augmentation soutenue, les pays qui comptaient sur le marché international pour assurer leur sécurité alimentaire découvrirent subitement leur vulnérabilité, qu'ils soient riches ou pauvres. On assiste donc à l'effondrement du paradigme de la sécurité alimentaire basé sur le marché mondial.

La question qui s'est alors posée est de savoir si la situation que l'on a vécu en 2007-2008 (marché international insuffisamment approvisionné en denrées alimentaires, flambée des prix, etc.) était conjoncturelle ou durable, structurelle.

L'analyse de certains des facteurs qui sous-tendent la demande et l'offre en produits alimentaires accréditent davantage l'hypothèse d'une tension structurelle sur le marché mondial des produits alimentaires. En tenant en compte l'évolution de la démographie mondiale --qui devrait atteindre plus de 9 milliards dans une quarantaine d'années-- et des changements de régimes alimentaires (surtout au sein de la classe moyenne en expansion des pays émergents), la FAO prévoit qu'il est nécessaire d'accroître la production agricole de 60 à 70 pourcent d'ici 2050 (Alexandratos et Bruinsma, 2012).

De grandes incertitudes pèsent sur la façon dont on pourra répondre à cette demande. Le miracle passé –multiplication par 2.5 de la production agricole mondiale sur la période 1960-2000- est difficile à reproduire. Cette performance était avant tout basée sur l'intensification de production agricole, donc l'augmentation des rendements à l'hectare, plutôt que sur l'expansion des superficies cultivées, lesquelles n'avaient augmenté que de 11 pourcent sur la même période. Aujourd'hui le gap de productivité (différence entre productivité potentielle théorique et productivité actuelle) - et donc la marge disponible pour l'accroissement significatif des rendements- est très étroit, surtout dans les principaux pays producteurs actuels: Amérique du Nord, Europe, Asie (Banque Mondiale, 2010, op.cit.). La possibilité d'augmenter les rendements de façon substantielle se heurte à un autre défi. Les gains de productivité ont été largement basés sur l'expansion des superficies irriguées, avec des prélèvements massifs d'eau douce. En conséquence, plusieurs régions jadis greniers du monde font aujourd'hui face à l'épuisement de leurs réserves d'eau douce (Chine, Inde, Moyen Orient).

Reste la possibilité d'étendre les terres agricoles. Un premier défi est d'arrêter le rétrécissement des surfaces arables, résultant soit de la dégradation des terres, soit de leur conversion à d'autres usages (urbanisation, parcs industriels et commerciaux, routes). Un autre aspect c'est que dans plusieurs régions du monde les terres cultivables sont pour l'essentiel déjà en exploitation.

C'est au regard de ces contraintes liées à l'augmentation de la production alimentaire mondiale que l'on comprend mieux la place stratégique de l'Afrique et pourquoi ses terres fertiles font l'objet aujourd'hui d'un enjeu géostratégique.

Comment l'Afrique doit-elle réagir?

L'intérêt actuel des grandes compagnies multinationales agro-alimentaires pour les terres du Sud qui s'explique par les enjeux financiers liés à l'approvisionnement du monde (surtout les pays riches et émergents) en produits alimentaires, doit pousser l'Afrique à adopter une stratégie pour faire face à l'offre d'investissement des acteurs extérieurs surtout dans ce contexte de la crise alimentaire qui sévit dans plusieurs pays du continent. A cet égard, l'Afrique pourrait envisager les stratégies suivantes :

La première consiste à accepter les demandes de terres des investisseurs et spéculateurs, suivant leurs termes, en matières de superficies (des dizaines voire centaines de milliers d'hectares pour un seul investisseur), de spéculations à produire (des cultures vivrières de base, des produits horticoles, des agro carburants, etc.), de marchés à cibler (marché intérieur ou exportation). La conséquence d'une telle posture est de créer un contexte très proche de celui qui prévalait dans la période coloniale.

Une autre posture pourrait consister pour les pays africains à mettre l'accent exclusif sur la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire des populations et de les mettre à l'abri d'un marché international imprévisible avec des prix des denrées alimentaires trop élevés et volatiles. Une telle posture rappelle le paradigme de l'autosuffisance alimentaire qui prévalait dans les décennies 1950 à 1970. Mais la globalisation a atteint aujourd'hui un niveau tel que toute tendance à l'autarcie est mal avisée. Un autre problème de taille est de savoir qui va financer des telles politiques alimentaires nationales, voire nationalistes, et autocentrées.

Une troisième posture consiste à s'appuyer sur la volonté de garantir à la population un accès sécurisé aux denrées alimentaires de base, tout en permettant au secteur agricole, modernisé d'être le moteur de l'émergence économique en Afrique, comme cela a été le cas pour la Chine, le Brésil et le Vietnam. Une telle démarche n'exclut pas les investissements étrangers ni même la possibilité de cessions de terres à des promoteurs agricoles privés au regard des énormes besoins de financement du secteur. Mais elle prendra soin de subordonner ces investissements à des priorités nationales clairement définies —notamment en matière de sécurité alimentaire—, en misant avant tout sur les populations rurales qui détiennent et travaillent la terre. En pratique, le contenu réel de cette troisième posture est à définir par chaque pays de façon inclusive et concertée, tenant en compte le contexte national, les ressources disponibles, en terre et en eau.

Conclusion

A la question de savoir qui va nourrir le monde, on peut répondre que tout ou l'essentiel se jouera en Afrique. Mais par qui ? La réponse va de soi: Ce sont ceux qui contrôleront les terres agricoles d'Afrique qui nourriront le monde. La balle est donc dans le camp des Africains eux-mêmes. Ces offres d'investissement sont une opportunité qu'il faut saisir. Mais il convient définir les conditions de leur acceptabilité dans le cadre des stratégies nationales concertées qui donnent la priorité à la sécurité alimentaire et qui misent sur les paysans locaux en promouvant ce que le Rapport mondial sur le développement 2008 de la Banque Mondiale appelle une «révolution productiviste basée sur la petite exploitation agricole». Même si de telles stratégies doivent être adaptées au contexte national de chaque pays, elles n'ont aucune chance de réussir si les droits fonciers des petits producteurs ne sont pas clarifiés et sécurisés.



Madiodio Niassé
Directeur du Secrétariat de la
Coalition Internationale pour
l'accès à la terre (ILC), Sénégal.

AGRICULTURE

L'engagement de Maputo : le mot d'ordre a-t-il été respecté?

Idrissa Wade et Aminata Niang

Alors que les chefs d'État africains avaient en 2003 pris l'engagement de consacrer 10 pourcent de leur budget national à l'agriculture conscients de son importance dans le développement économique, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire, le secteur agricole reste marginalisé en Afrique au regard de la faiblesse des investissements publics notée dans ce domaine. Un résultat qui laisse dire que des défis subsistent pour le développement agricole en Afrique.

Au début des années 2000, dans un contexte d'insécurité alimentaire croissante, les États africains se sont engagés à accroître leurs efforts pour l'agriculture, conscients de l'importance de ce secteur dans le développement économique, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Pour donner corps à cet engagement, les chefs d'État des pays africains ont lancé en 2003 le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui constitue un cadre intégré pour le développement de l'agriculture. Ce programme vise à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire, grâce à la poursuite d'un taux de croissance agricole moyen annuelle de 6 pourcent. Pour stimuler l'accélération nécessaire à cette croissance, les chefs d'État ont, dans une déclaration dite de Maputo, pris l'engagement de consacrer au moins 10 pourcent de leurs dépenses publiques pour le développement agricole et rural, sur une période de 5 ans. Un acte politique majeur qui devrait remettre l'agriculture africaine dans les priorités de développement et permettre l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique.

Malheureusement, dix ans après, tous les pays ne semblent pas avoir atteint l'objectif. En effet, entre 2004 et 2010, sur 54 pays seulement 10 ont atteint l'objectif de 10 pourcent. Pire, le 1/3 des pays ont même connu un recul de leurs dépenses publiques dans l'agriculture sur la même période. Un résultat qui cache bon nombre de défis à révéler pour assurer une réelle sécurité alimentaire aux populations africaines à travers l'accroissement de la productivité agricole soutenu par les investissements publics.

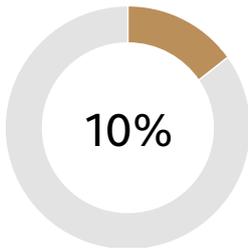
Très peu de pays atteignent les 10 pourcent

Les résultats sont pour l'instant mitigés 10 ans après le lancement du PDDAA. En effet, certains pays n'ont pas encore consenti les efforts nécessaires pour atteindre l'objectif de 10 pourcent fixé par le programme.

En moyenne sur la période 2003-2010, aucune sous-région n'a atteint l'objectif de la Déclaration de Maputo de consacrer 10 pourcent du total des dépenses au secteur de l'agriculture. L'Afrique de l'Est (7,4 pourcent) et l'Afrique de l'Ouest (7 pourcent) ont les parts de dépenses publiques annuelles (DPA) les plus élevées.

Sur les 52 pays d'Afrique dont l'information est disponible pour le Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (ReSAKSS), seul 13 pays ont consacré, au moins une année, plus de 10 pourcent de leur budget à l'agriculture. Il s'agit : du Burundi, du Burkina Faso, de la République du Congo, de l'Éthiopie, du Ghana, de la Guinée, du Madagascar, du Malawi, du Mali, du Niger, du Sénégal, de la Zambie, et du Zimbabwe.

Seuls sept d'entre eux ont consacré sur plusieurs années plus de 10 pourcent de leur budget à l'agriculture : le Burkina Faso, l'Éthiopie, Guinée, le Malawi, le Mali, le Niger, et le Sénégal. En moyenne sur la période 2003-2010. Cet objectif de consacrer 10 pourcent de dépenses publiques annuelles à l'agriculture n'est atteinte ou dépassé que par 8 pays : 4 pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina, Niger, Mali et Sénégal), 2 d'Afrique de l'Est (Malawi et l'Éthiopie) et 1 pays d'Afrique australe (Zimbabwe).



les chefs d'état ont, dans la déclaration de Maputo, pris l'engagement de consacrer au moins 10 pourcent de leurs dépenses publiques pour le développement agricole et rural, sur une période de 5 ans.

Quelques défis à relever

Malgré le vaste potentiel agricole dont dispose l'Afrique, la faim et la malnutrition persistent sur le continent. L'engagement pris en 2003 par les dirigeants africains de consacrer au moins 10 pourcent de leur budget national à l'agriculture n'a pas suffi pour assurer la sécurité alimentaire. Une situation qui laisse dire que l'Afrique doit affronter les obstacles en qui concerne son développement agricole. Il s'agit en effet pour le continent de :

- **Relever la part des ressources publiques consacrées à l'élevage.**

Le secteur de l'élevage semble être marginalisé au regard des faibles investissements publics notés dans ce domaine qui jouent pourtant un rôle important dans la réalisation de la sécurité alimentaire. En effet, pour la période 2003-2007, il ressort de l'analyse des DPA que les dépenses consacrées aux productions végétales sont prédominantes. La part des ressources publiques agricoles affectées à l'élevage est faible ; elle est de 5 pourcent pour le Burkina et le Niger et de 9 pourcent pour le Sénégal. Même si on note un accroissement des investissements consacrés à l'élevage au Burkina pour la période 2008-2010, les dépenses sont encore faibles, à environ 8 pourcent. Son apport important à la valeur ajoutée agricole (plus de 25 pourcent) et son rôle important dans la sécurité alimentaire des ménages militent en faveur d'une meilleure prise en compte des investissements destinés à l'élevage.

L'engagement pris en 2003 par les dirigeants africains de consacrer au moins 10 pourcent de leur budget national à l'agriculture n'a pas suffi pour assurer la sécurité alimentaire.

- **Promouvoir la recherche et le développement.**

Avec les nombreux obstacles (changements climatiques, sécheresse) auxquels l'agriculture africaine fait face, la recherche doit être une priorité dans le développement des technologies appropriées et rentables permettant aux producteurs de faire face à ces aléas. A cet effet, l'Union Africaine à travers le PDDAA a fixé un objectif de dépenses de recherche en développement agricole d'au moins 1 pourcent du PIB agricole. Toutefois il ressort, de l'analyse de la répartition des DPA par fonction, que la plupart des pays africains n'ont pas atteint cet objectif. Les pays de la CEDEAO les plus performants sont le Nigéria suivi du Ghana, qui y consacrent 0,7 pourcent de leur PIB agricole.

- **Promouvoir la qualité et le ciblage de l'investissement**

Les données officielles se sont surtout focalisées sur la quantité des investissements dans le secteur agricole, au détriment de la qualité et l'efficacité de la destination de ceux-ci. L'examen de l'orientation et du ciblage des investissements agricoles en Afrique, au lendemain du 10e anniversaire de la déclaration de Maputo montre que des efforts ont été faits par les gouvernements africains mais des défis subsistent. Il s'agit notamment des défis liés :

- à la qualité et de l'efficacité des investissements qui pose le problème de la destination des investissements effectués et des priorités des gouvernements. En effet, les exploitations familiales et les filières des femmes dont on reconnaît l'importance dans la réalisation de la sécurité alimentaire en Afrique n'ont pas été sérieusement placées au cœur des politiques agricoles. A cet égard, il est important pour les gouvernements d'accorder une priorité à ces deux secteurs dans le cadre de leurs investissements agricoles.
- au financement de l'agriculture par les ressources propres, qui renvoie aux sources de financement de l'agriculture posant ainsi le problème de la dépendance au financement extérieur, de la durabilité, de l'efficacité et même de la souveraineté dans les choix

des politiques d'investissements agricoles et de développement en général. À cet effet, bien que l'aide étrangère soit indispensable dans le financement de l'agriculture, la sécurité alimentaire est trop importante pour dépendre de la générosité des partenaires extérieurs. Il est important pour l'Union Africaine ou pour chaque pays, de se doter des mécanismes propres de financement solides avec des ressources propres, l'aide extérieure ne sera qu'un surplus.

Pour être efficaces, de telles mesures doivent être accompagnées d'un mécanisme de suivi du budget agricole au niveau de chaque pays, pour évaluer les dépenses publiques par secteur. Concrètement, il s'agit de :

- mettre en œuvre des mécanismes de suivi des allocations du « ratio de Maputo », afin d'analyser les leviers de la bonne performance des pays de l'Afrique Subsaharienne. Cette stratégie permettra de capitaliser les bonnes pratiques en matière de ciblage afin de les partager, avec les pays qui sont loin de respecter le ratio des 10 pourcent. Ces mécanismes présentent l'avantage de pouvoir étudier le niveau d'efficacité du secteur agricole des pays, en faisant le lien entre les orientations et les ressources affectées à ce secteur.
- Mettre en œuvre un système participatif de suivi, d'enregistrement et de dissémination des informations sur les dépenses publiques du secteur agricole et qui sont accessibles au large public.
- Amener les Etats à créer une ligne de budget spécialement dédiée aux filières agricoles dans lesquelles travaillent les femmes et un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des dépenses.
- Dans la perspective d'influencer les décideurs politiques, il est fondamental d'avoir des indicateurs de priorités qui facilitent le suivi de l'orientation stratégique des DPA.

Le mauvais ciblage des investissements est un des principaux facteurs qui expliquent l'inefficacité des efforts consentis dans le secteur agricole ces dernières années (...)



Idrissa Wade

Enseignant chercheur ENSA-
université de Thiès, Sénégal et
chercheur associé
à IPAR.



Aminata Niang

Enseignant chercheur ENSA-
université de Thiès, Sénégal et
chercheur associé
à IPAR.

Conclusion

Au regard des problèmes d'inefficacité des choix des politiques d'investissements agricoles, il est clair qu'ils sont liés en partie aux indicateurs de budgétisation des dépenses agricoles. Le mauvais ciblage des investissements est un des principaux facteurs qui expliquent l'inefficacité des efforts consentis dans le secteur agricole ces dernières années, d'où l'importance d'élaborer des indicateurs plus efficaces pour assurer plus de qualité des interventions.

DERNIER MOT

Garantir la sécurité alimentaire en Afrique : Et si on passait enfin aux actes?

Cheikh Tidiane Dieye

De la rhétorique à l'action: retour sur le Sommet de l'Union Africaine sur la sécurité alimentaire à Malabo, Guinée Equatoriale.

Le paradoxe africain est saisissant. Quinze des vingt deux économies qui ont connu la croissance la plus rapide dans le monde sont en Afrique. Et le continent lui-même affiche une croissance dépassant 5 pourcent en moyenne. Mais l'Afrique reste la région la plus vulnérable et la plus fortement soumise aux risques liés à la faim et à l'insécurité alimentaire. Pourtant les solutions ne manquent pas. Tous les chefs d'Etat africains qui se sont réunis à Malabo, dans la capitale Équato-guinéenne à l'occasion de la 23^{ème} session ordinaire du sommet de l'Union africaine savent parfaitement ce qu'il faut faire après les grandes déclarations. Et s'ils passaient enfin aux actes ?

La volonté de faire de l'agriculture le moteur du développement en Afrique est encore réaffirmé. En janvier dernier déjà, lors de la 22^{ème} session ordinaire du sommet de l'UA, une feuille de route a été adoptée par les Chefs d'Etat pour lancer formellement le plan d'action de l'année de la sécurité alimentaire. La transformation de l'agriculture africaine pour créer les conditions de la croissance et du développement durable sur le continent ne doit pas être un simple slogan politique mobilisateur.

Les défis alimentaires auxquels les pays africains font face actuellement et ceux auxquels ils pourraient être confrontés dans le futur pourraient compromettre tous les progrès réalisés dans différents domaines du développement si les mesures idoines ne sont pas prises sans délai.

En 2050, la population mondiale devrait passer à 9.6 milliards de personnes. Le monde aura alors besoin d'augmenter la production alimentaire de plus de 60 pourcent pour nourrir cette population. Sous l'effet d'une croissance démographique parmi les plus rapides au monde, de l'urbanisation rapide et de la croissance économique, le continent africain verra une augmentation exponentielle de ses besoins alimentaires. La demande alimentaire devrait tripler, avec une augmentation de l'ordre de 178 pourcent, alors que celle de la Chine et de l'Inde par exemple devrait augmenter respectivement de 31 pourcent et 89 pourcent.

On voit donc bien que ce qui semble se présenter aujourd'hui comme un défi pourrait bien se transformer en opportunité si des politiques agricoles efficaces sont mise en œuvre dans le cadre d'une stratégie de développement fondée sur la modernisation des systèmes de production, la transformation industrielle et l'organisation des marchés.

Chaque année, plus de 45 à 50 milliards de dollars US représentant la facture des importations alimentaires africaines sortent du continent pour enrichir d'autres pays et créer de la valeur et des emplois ailleurs. L'investissement de cette manne financière considérable dans les secteurs de production peut changer complètement le visage de l'Afrique et accélérer sa marche vers le développement économique et social durable.

Face à une telle situation, on ne peut que se réjouir de l'intérêt que les Chefs d'Etat africains portent à ce dossier impératif. La prise de conscience de l'intensité du problème de l'insécurité alimentaire est la première étape pour appliquer une thérapie appropriée.

45-50 milliards de dollars US

C'est le montant de la facture des importations alimentaires africaines par an.

Peut-on passer de la rhétorique à l'action ?

Pour un continent dont le premier moyen de subsistance est l'agriculture (17 pourcent du PIB), investir durablement dans ce secteur est la meilleure option pour lever le défi de l'alimentation, mais aussi celui de l'emploi, de la pauvreté rurale ou urbaine et du développement en générale. La Présidente de la Commission de l'Union Africaine, Dlamini Zuma, a affirmé que des ruptures importantes devront être opérées aussi bien au niveau des pays que des communautés économiques régionales pour actualiser le potentiel de l'agriculture africaine.

On ne peut cependant manquer de s'interroger sur la capacité réelle des pays africains à aller au-delà des simples déclarations d'intention pour traduire leurs décisions en acte concret. La transformation économique d'un pays requiert des politiques et des actions structurées et durables, un leadership fort et engagé et des ressources souveraines pour mettre en œuvre des politiques adaptées aux besoins et conformes aux intérêts de ce pays. Or de nombreux pays africains, pour ne pas dire la majorité, n'ont ni ce leadership ni les ressources. Alors que leurs maigres ressources publiques nationales sont constamment dilapidées ou investies dans des projets peu productifs, nombre de pays africains se tournent vers l'extérieur pour trouver les moyens nécessaires au développement de l'agriculture.

Les discours prononcés à Malabo ont déjà été entendus, même si de nombreux africains se sont accrochés à la lueur d'espoir qu'ils ont laissé transparaître. A Malabo, au moment même où ils prenaient de nouveaux engagements, les Chefs d'Etat africains ont aussi constatés que très peu d'entre eux ont tenu leur engagement à consacrer au moins 10 pourcent leur budget national au secteur agricole. Moins d'une quinzaine de pays ont en effet atteint l'objectif de Maputo déterminé en 2003 dans la capitale Mozambicaine. Et la majorité de ces bons élèves sont des PMA (Burkina Faso, Niger, Guinée, Sénégal, Mali, Ethiopie, Malawi)

L'évaluation de la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture Africaine (PDDAA), dont l'ambition était de porter la croissance du secteur agricole à 6 pourcent par an, a aussi montré que de nombreux efforts sont encore à faire. Même si certains pays ont fini d'aligner leurs politiques agricoles nationales au PDDAA, il reste que la croissance attendue du secteur agricole est loin d'être atteinte.

Les discours prononcés à Malabo ont déjà été entendus, même si de nombreux africains se sont accrochés à la lueur d'espoir qu'ils ont laissé transparaître.

L'insécurité alimentaire et la malnutrition ne sont pas une fatalité. D'autres pays ont eu le courage de lancer une véritable révolution agricole et sont parvenus à des résultats impressionnants. La révolution verte indienne a permis à ce pays d'opérer des transformations radicales dans sa situation alimentaire alors que l'Inde faisait l'objet des projections les plus pessimistes au début des années 60. Même si les défis alimentaires restent encore très préoccupants en Inde, ce pays ne cesse de montrer que son engagement en faveur de la sécurité et la souveraineté alimentaire est plus que jamais résolu. Il suffit de voir comment l'Inde a défendu son droit « inaliénable » de recourir à des achats publics pour constituer des stocks de sécurité alimentaire lors de la Conférence ministérielle de l'OMC à Bali pour se convaincre de sa détermination.

Plus récemment, le Brésil, grâce à l'initiative Fome Zero (faim zéro), a réussi à tirer près de 28 millions de personnes de la faim.

Le Brésil comme source d'inspiration pour l'Afrique : la force du leadership

Lors de la cérémonie d'investiture qui inaugurerait son premier mandat à la tête du Brésil, le Président Lula affirmait son engagement à mener une guerre sans merci à la faim et à la

malnutrition : « Nous allons créer les conditions nécessaires pour que chacun dans notre pays puisse manger convenablement trois fois par jour, tous les jours, sans avoir besoin de dons de quiconque. Nous devons vaincre la faim, la misère et l'exclusion sociale. C'est d'une guerre qu'il s'agit – non pas d'une guerre pour tuer, mais une guerre pour sauver des vies ». Une dizaine d'années plus tard, plusieurs dizaines de millions de Brésiliens ont été objectivement tirés des affres de la faim et de la malnutrition. Certes le Brésil ne ressemble en rien à la plupart des Etats africains et les conditions socioéconomiques de ce géant Sud américain n'ont rien à voir avec celles des pays africains. Mais ce qui reste constant, quelque soit le pays, c'est la détermination et la constance des leaders dans la poursuite des objectifs fondamentaux du développement qui peut faire la différence. Au moment du lancement de l'initiative Faim Zéro, près de 44 millions de personnes, soit près de 28 pourcent de la population, souffraient de la faim au Brésil. La politique agricole brésilienne a articulé les besoins et l'agrobusiness avec les particularités des exploitations familiales. Ces dernières fournissent 60 à 70 pourcent de l'alimentation au Brésil.

L'accès à l'alimentation a fait l'objet d'un encadrement juridique à travers la Loi nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. A partir de 2010, le droit à l'alimentation a été constitutionnalisé. La mobilisation sociale et le caractère ouvert et inclusif des politiques ont permis de réunir les franges les plus représentatives de la société brésiliennes autour des initiatives gouvernementales. La reconnaissance de l'importance des exploitations familiales a permis d'en faire des réservoirs d'expérimentation d'initiatives agricoles endogènes qui ont été par la suite étendues sur de grandes échelles. La dualité du secteur agricole brésilien caractérisé par l'existence concomitante d'exploitations familiales de petite taille et d'entreprises agricoles de grande envergure a amené le gouvernement brésilien à créer un ministère pour chaque catégorie d'exploitation et d'assurer la cohérence de leurs interventions à travers une même politique agricole. Ces ministères sont épaulés par le Ministère du développement social et du combat contre la faim et tous travaillent en synergie avec une quinzaine d'autres ministères sur toutes les questions touchant la sécurité alimentaire.

Dans de nombreux pays africains, c'est la coordination de l'action gouvernementale dans le domaine agricole et alimentaire qui est le ventre mou des politiques contre la faim. Il n'est pas rare de voir dans un même pays une panoplie de programmes et de projets exécutés par des ministères différents et qui font presque la même chose. Le chevauchement de ces programmes engendre un gaspillage de ressources et des problèmes de coordination, de suivi et d'évaluation qui réduisent la portée des résultats. Un autre défi dans ces pays est le caractère souvent « court-termiste » des politiques qui sont changées au gré des changements de gouvernement ou de Président dans les rares pays où l'alternance politique est une réalité.

Un autre défi dans ces pays est le caractère souvent « court-termiste » des politiques

En dépit de l'engagement récurrent des Chefs d'Etat africains, peu d'entre eux ont donné un caractère constitutionnel au droit à l'alimentation. En Afrique de l'Ouest par exemple, seuls le Niger et la Côte d'Ivoire ont atteint ce niveau. Il ne faut pas pourtant beaucoup d'efforts pour inscrire le droit à l'alimentation dans les constitutions. Certes, cela ne suffit pas pour régler le problème de la faim en Afrique. Mais ce sera déjà beaucoup plus fort que les déclarations creuses faites lors des sommets sans lendemain.



Cheikh Tidiane Dieye
 Directeur du Centre Africain pour
 le Commerce, l'Intégration et le
 Développement (Enda CACID),
 Dakar, Sénégal.

ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

L'Afrique de l'Ouest paraphe son APE régional

La 45ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO, tenue à Accra le 10 Juillet 2014, a donné son approbation définitive à l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest, en négociation depuis septembre 2003.

Les leaders de l'Afrique de l'Ouest ont validé formellement le texte de l'accord paraphé par les Hauts fonctionnaires européens et ouest africains à Ouagadougou le 30 Juin 2014. La conférence des Chefs d'Etat a demandé à la Commission de la CEDEAO de prendre toutes les « dispositions nécessaires » pour engager le processus de signature et de mise en œuvre de l'Accord.

Le texte paraphé est la version révisée et améliorée du compromis obtenu à Dakar le 24 janvier 2014. Ce compromis a par la suite été rejeté par le Nigéria qui a estimé que l'accord conclu n'est pas conforme à ses intérêts et pouvait avoir de graves conséquences sur son économie.

Le Nigeria lève son veto

Le Nigeria avait exigé la renégociation d'importantes dispositions portant notamment sur l'offre d'accès au marché, le programme de l'APE pour le développement, la clause de révision, la compensation des pertes fiscales, l'élaboration d'indicateurs de mesure d'impact de l'APE, entre autres. Sur l'offre d'accès au marché par exemple, le Nigeria avait affirmé que la structure de celle-ci mettrait en péril d'importants secteurs de son économie. En conséquence, il avait exigé la reclassification de 181 lignes tarifaires dans les différentes catégories de l'offre. Il avait en outre exigé un engagement formel de l'Union européenne pour la compensation des pertes fiscales et la fourniture de ressources financières additionnelles pour le programme de l'APE pour le développement (PAPED). En fin, le Nigeria avait demandé aussi des indicateurs de mesure de l'impact de l'APE soient élaborés et que l'accord soit soumis à une révision tous les cinq ans.

Suite à ces demandes du Nigeria, les Chefs d'Etat de la CEDEAO, ont décidé, à l'occasion du 44ème sommet de la CEDEAO tenue à Yamoussoukro les 28 et 29 mars, de mettre sur pied un comité ad hoc composé du Nigeria, du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. La mission du comité était d'évaluer les préoccupations du Nigeria et d'y apporter des solutions appropriées. Les ministres des quatre pays composant le comité ad hoc se sont réunis le 10 Mai à Accra. Au plan techniques, les pays se sont accordé sur le fait que : (1) l'Accord sera révisé tous les cinq ans et cette révision s'appuiera sur les résultats de l'étude d'impact effectuée au moyen d'un modèle robuste d'analyse économique ; (2) l'Afrique de l'Ouest bénéficie d'un moratoire de 5 ans, durant lequel elle n'effectuera aucun désarmement tarifaire ; (3) Les mesures de sauvegarde du Tarif extérieur commun de la CEDEAO (TEC) seront incorporées dans l'APE, offrant ainsi à chaque pays la possibilité de protéger la production intérieure en cas de nécessité ; (4) la mise en œuvre de l'APE sera piloté par un Conseil ministériel conjoint UE-Afrique de l'Ouest.

Au plan politique, ils ont réussi à convaincre le Nigeria de renoncer à ses prétentions pour la révision de l'offre d'accès, arguant le fait que la modification de l'offre d'accès au marché, fruit d'un compromis régional difficilement obtenu, pourrait amener d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest à ne plus y trouver leur compte. Les ministres ont aussi estimé que l'UE pourrait ne plus trouver d'incitation à s'engager dans l'accord si l'offre à 75 pourcent devait être revue à la baisse. Dans les deux cas, les négociations seraient encore bloquées, avec pour conséquence immédiate le risque d'une rupture du processus d'intégration.

La volonté de sauver l'intégration régionale semble avoir été l'une des plus importantes motivations des leaders ouest africains.

L'accès au marché de l'UE maintenu pour la Côte d'Ivoire et la Ghana

La Côte d'Ivoire et le Ghana sont dans la liste des pays ACP qui perdraient leurs préférences commerciales sur le marché de l'UE à compter du 1er octobre 2014 s'ils ne signent pas et ne mettent pas en œuvre leur APE intérimaire. Mais la mise en œuvre des APE intérimaires aurait eu des conséquences fâcheuses sur le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Ceci aurait en effet consolidé la fragmentation commerciale qui caractérise cette région depuis 2007 et ralenti, voire stoppé, la mise œuvre du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO par la Côte d'Ivoire et le Ghana.

L'approbation de l'APE par les Chefs d'Etat de l'Afrique de l'Ouest sera considérée par l'UE comme un pas suffisant, provisoirement au moins, pour extraire ces deux pays de la liste des 36 pays visés par le règlement MAR 1528. Ces deux pays ne devraient donc pas connaître de bouleversement de leurs exportations en Europe pour les principaux produits que sont le thon, la banane, le cacao, entre autres.

En septembre 2011, la Commission européenne avait fait une proposition amendant le règlement MAR 1528 sur l'accès au marché pour les 36 pays ACP qui ont signé ou paraphé des APE intérimaires mais ne les ont pas mis en œuvre. Aux termes de cette proposition, les 36 pays visés étaient appelés à prendre les « dispositions nécessaires » pour mettre en œuvre leur APE.

L'Union européenne se félicite

Dès l'annonce de l'approbation de l'APE par les Chefs d'Etat de l'Afrique de l'Ouest, la Commission européenne a publié le 11 juillet un communiqué de presse dans lequel elle se félicite vivement de la conclusion de l'APE avec l'Afrique de l'Ouest, qui marque le premier accord de cette envergure avec une région africaine.

« Je crois fermement à l'expansion de notre coopération avec l'Afrique, un continent prospère pleine d'opportunités. Un partenariat d'égal à égal avec l'Afrique a été l'une de mes priorités », a déclaré José Manuel Barroso, président de la Commission européenne.

« Je suis donc très heureux de voir l'accord de partenariat économique avec l'Afrique de l'Ouest maintenant en passe de devenir une réalité ». a-t-il affirmé.

Le sommet d'Accra clarifie la feuille de route pour l'intégration régionale

Les Chefs d'Etat de l'Afrique de l'Ouest ont pris d'importantes mesures relatives aux politiques sectorielles régionales. Après avoir salué les avancées notées dans l'établissement de l'union douanière et de la politique commerciale dont les bases seront jetées par la mise en œuvre du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO à partir du 1er janvier 2015, les Chefs d'Etat ont aussi adopté le Programme communautaire de développement (PCD) de la CEDEAO. Ce programme est le cadre opérationnel qui articule et met en cohérence l'ensemble des initiatives et politiques de développement en Afrique de l'Ouest.

Les Chefs d'états se sont réjouis des bonnes performances économiques enregistrées par la région au cours de la première moitié de l'année 2014 et ont encouragés les États membres à poursuivre leurs efforts pour renforcer les performances économiques actuelles

Au titre des mesures liées à la libre circulation des personnes dans l'espace régional, les Chefs d'Etat ont approuvé la suppression du certificat de résidence pour les citoyens d'un pays membre de la communauté qui souhaitent s'établir dans un autre pays membres. Ils ont aussi approuvé l'introduction de la carte d'identité biométrique de la CEDEAO. Ces mesures visent à résoudre l'épineux problème de l'effectivité du protocole sur la libre circulation des personnes adopté depuis 1979.

FACILITATION DES ÉCHANGES

Les membres de l'OMC s'efforcent de combler le fossé sur la facilitation des échanges

Le clivage entre membres de l'OMC concernant la mise en œuvre du nouvel Accord sur la facilitation des échanges (AFE) a persisté ces dernières semaines en dépit d'une date butoir de fin juillet pour convenir d'un protocole d'amendement qui incorporerait l'accord dans le cadre juridique général de l'organisation.

L'AFE était la pièce maîtresse de ce que l'on appelle le Paquet de Bali. Convenu par les ministres du commerce lors de la dernière conférence ministérielle de l'OMC, le paquet était le premier accord global de l'organisation depuis sa création. L'Accord sur la facilitation des échanges lui-même vise à simplifier les règles douanières et à réduire les inefficacités qui entraînent des retards importants dans les flux commerciaux transfrontières, avec, selon certaines estimations, des gains potentiels de PIB allant jusqu'à mille milliards de dollars US.

Bien que l'accord ait été salué à l'époque comme une avancée significative pour l'organisation, les efforts en vue sa mise en vigueur se sont heurtés, en mai à un obstacle, en raison du désaccord entre membres sur le point de savoir s'il fallait ou non le mettre en œuvre à titre provisoire, en attendant la conclusion générale du cycle de Doha.

Les prochaines semaines seront décisives pour la résolution des questions restantes car les membres de l'OMC se sont donnés jusqu'au 31 juillet pour adopter le protocole d'amendement. L'accord sera alors ouvert pour ratification jusqu'au 31 juillet 2015, l'approbation de deux-tiers des membres étant requise pour son entrée en vigueur.

L'Ambassadeur Esteban Conejos des Philippines, qui préside le Comité préparatoire pour la facilitation des échanges aurait, la semaine dernière, exhorté les membres à poursuivre leurs efforts afin de trouver un compromis à temps pour la réunion prévue jeudi prochain. Ceci, a-t-il rappelé aux membres, leur permettra d'adopter le protocole lors de la prochaine réunion du Conseil général de l'OMC, actuellement fixée aux 24 et 25 juillet.

Débat sur une « mise en œuvre provisoire »

Les désaccords sont apparus à la suite d'une conférence des ministres du commerce de l'union africaine tenue en avril, où il avait été demandé au Groupe africain de présenter un libellé suggérant que l'AFE devait être mis en œuvre à titre provisoire, en conformité avec le paragraphe 47 de la Déclaration de Doha.

Cette suggestion était énoncée dans un document présenté par le Lesotho en mai, à Genève, au nom du Groupe africain. Le Groupe indiquait alors que l'AFE devait être réexaminé ultérieurement afin de trouver un équilibre avec le reste des domaines du Cycle de Doha, une fois ces domaines résolus. Ceci, disaient-ils, serait en conformité avec le principe de « l'engagement unique » de l'OMC.

Cette proposition du Groupe africain avait été critiquée à l'époque par plusieurs membres de l'OMC qui mettaient en garde contre un réexamen des éléments convenus à Bali. Selon ces membres, cela risquait de compromettre le processus en cours visant l'élaboration d'un « programme de travail » du Cycle de Doha d'ici la fin de l'année.

« Si l'Accord sur la facilitation des échanges se disloque, il est difficile d'imaginer la progression d'un plan de travail après-Bali, » a déclaré Michael Punke, Ambassadeur américain à l'OMC, le mois dernier, lors de la réunion du Comité des négociations commerciales de l'OMC.

« Tout ce qui est en-deçà de ce qui est prévu dans la Décision de Bali compromettra très sérieusement toute dynamique existante ... sur l'après-Bali, » a déclaré Angelos Pangratis, Ambassadeur de l'UE à l'OMC, lors de la même réunion.

Evolution de la position des dirigeants africains ?

Les dirigeants de l'Union africaine semblent avoir changé de ton depuis lors, en se disant, ces dernières semaines, disposés à mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges, en conformité avec les décisions convenues à Bali. Ils auraient pris une telle décision lors de la Conférence de l'Union africaine à Malabo, en Guinée équatoriale, les 26-27 juin.

Au cours de la réunion, des pays tels que le Nigeria et Maurice étaient au nombre de ceux qui refusaient de se joindre au consensus auquel les ministres du commerce africains étaient arrivés au préalable pour la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges à titre provisoire. Selon des sources proches des discussions, certains autres pays africains ont alors suivi la même voie et ont également retiré leur soutien à la déclaration d'avril.

Le nouveau projet de décision des Chefs d'Etat de l'union africaine convenu à Malabo « réaffirme l'engagement envers l'Agenda de développement de Doha et son achèvement rapide, en conformité avec ses objectifs de développement. »

En outre, l'Union africaine a également réitéré son engagement envers « toutes les décisions prises par les Ministres à Bali qui constituent un tremplin important vers la conclusion du Cycle de Doha... à cette fin, les dirigeants reconnaissent que l'Accord sur la facilitation des échanges fait partie intégrante du processus. »

Certains responsables ont toutefois fait valoir que le changement de position résultait des pressions indues exercées par certains pays développés et Nelson Ndirangu, Directeur de l'économie et du commerce extérieur au Ministère des Affaires Etrangères du Kenya a déclaré à l'agence de presse IPS qu'il y avait « des pressions et des intimidations sans précédent en vue d'une modification de la décision prise le 27 avril par les ministres du commerce africain. »

Des sources proches des milieux du commerce indiquent que certains législateurs américains auraient fait part de scepticisme concernant le renouvellement de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) - un accord commercial unilatéral et non-réciproque qui offre à certains produits d'Afrique subsaharienne un accès au marché américain en franchise de droits et sans contingents - en cas de persistance du désaccord sur l'AFE. Cet accord, doit arriver à expiration en septembre 2015.

Incertitude à l'horizon

En dépit du changement de position apparent du Groupe africain, une résistance à l'Accord sur la facilitation des échanges est venue d'autres milieux, notamment de l'Inde, qui a indiqué la semaine dernière qu'elle ne permettrait l'avancement du processus de l'AFE que si elle constatait une prise en considération de ses propres préoccupations en matière de sécurité alimentaire. Dans le même temps, des sources ont indiqué que la Tanzanie, l'Ouganda, le Zimbabwe, les Iles Salomon et l'Afrique du Sud figurent au nombre des membres qui soutiennent toujours l'application provisoire de l'accord sur la base de l'engagement unique.

L'Afrique du Sud a déclaré lors de la dernière réunion du Comité des négociations commerciales que les membres de l'OMC devraient viser à « mettre en œuvre toutes les décisions des Conférences ministérielles de l'OMC et ne pas choisir uniquement celles qui servent leurs intérêts, »

Equilibre des intérêts

Depuis que le paquet de Bali a été convenu, en décembre dernier, des critiques ont souligné que certaines des décisions prises, en particulier relatives à certains des volets de l'accord liés au développement, reposaient sur la notion d'« effort maximal ».

En même temps que l'Accord sur la facilitation des échanges et quelques décisions liées à l'agriculture, les ministres à Bali avaient également approuvé des décisions impliquant les préoccupations des pays les moins avancés (PMA) telles que l'accès au marché en franchise de droits et sans contingents, les règles d'origine préférentielles et une dérogation qui permettrait un accès préférentiel aux services fournis par ces pays pauvres.

Des experts notent toutefois qu'au vu de la complexité et du caractère politique des questions mentionnées ci-dessus, les décisions de Bali sont un résultat important qui devrait mettre en marche un processus au profit des PMA.

L'AFE lui-même est critiqué par certains pays en développement depuis son adoption à Bali, ces pays faisant valoir qu'il profite essentiellement à leurs partenaires commerciaux développés.

La proposition du Groupe africain concernant l'application de l'AFE à titre provisoire résultait de préoccupations ayant trait à la garantie de la pleine prise en considération des questions de développement dans les négociations futures sur le programme de travail de Doha.

Constitution de capacités, assistance technique

Le mois dernier, à Malabo, les dirigeants africains ont réitéré la nécessité de l'offre d'assistance et de soutien à la constitution de capacités comme prévu dans l'Accord sur la facilitation des échanges, à savoir « de manière prévisible », afin d'aider les économies africaines à acquérir la capacité nécessaire pour répondre aux exigences qui leur incombent.

« Pour la première fois dans l'histoire de l'OMC, la mise en œuvre d'un Accord [de Facilitation des Echanges] est directement liée à la capacité du pays à le faire, » a indiqué Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC, lors d'un Forum sur l'industrialisation et le développement inclusif en Afrique, tenu la semaine dernière.

Azevêdo a expliqué que la facilitation des échanges allait soutenir l'intégration régionale, faciliter l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et à ce titre, donner une impulsion à l'industrialisation et au développement inclusif durable.

Azevêdo a également expliqué que l'AFE prévoyait non seulement qu'un pays devait disposer de la capacité nécessaire avant de mettre en œuvre les dispositions de l'accord, mais aussi que l'assistance technique et le soutien devaient être fournis pour aider ces pays à arriver à cette capacité.

Le Directeur général a appuyé l'idée d'établir une nouvelle facilité consacrée à l'assistance technique et à l'appui à la constitution de capacités liée à l'AFE, une suggestion qui aurait été appuyée par le Lesotho, au nom du Groupe africain, durant le Comité préparatoire tenu la semaine dernière.

La création d'un fonds, a dit le Lesotho, aidera à instaurer la confiance entre membres tout en confirmant l'intention des bailleurs d'aider les pays en développement à acquérir la capacité de mise en œuvre.

Compte-rendu de l'ICTSD ;

"Africa under 'unprecedented' pressure from rich countries over trade," – *L'Afrique en proie à des pressions 'sans précédent' sur le commerce de la part des pays riches* - IPS, 2 juillet 2014 ; Commerce mondial : difficultés dans l'application des accords de Bali à l'OMC," ROMANDIE, 26 juin 2014 ; "No trade facilitation pact without resolving food security issue: Govt," – *Pas d'accord sur la facilitation des échanges sans résolution de la question de la sécurité alimentaire* - THE HINDU BUSINESSLINE, 3 juillet 2014.

OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un Groupe des Nations-Unies examine le « projet de texte zéro » des ODD

Le groupe des Nations Unies chargé de formuler une proposition d'ensemble d'objectifs de développement durable (ODD) a tenu récemment son avant-dernière session à New York, session au cours de laquelle les délégués ont examiné pour la première fois un « projet de texte zéro » qui servira de base pour les recommandations du groupe devant être diffusées cet été.

Le projet zéro de 21 pages à l'examen contient 17 objectifs suggérés et 212 cibles associées et a été distribué début juin par les co-présidents du groupe. Le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable – comme l'organe est officiellement appelé – s'était antérieurement fondé sur les discussions qu'il avait menées sur une série de documents de travail, en s'appuyant sur les résultats d'une phase de « bilan » de 12 mois, ayant pris fin en février.

Bien que la dernière réunion ait été initialement ouverte sur un mode formel, les participants sont passés à un mode informel durant le reste de la semaine, comme le suggéraient les co-présidents, afin de faciliter des discussions détaillées sur les projets d'objectifs 7 à 17, poursuivant l'approche adoptée durant les consultations intersessions tenues du 9 au 11 juin. Ces réunions ont été l'occasion de discussions approfondies sur les projets d'objectifs 1 à 6.

Des observateurs lors de la réunion de la semaine dernière ont indiqué que les pays ont semblé faire des déclarations détaillées sur ce qu'ils trouveraient ou ne trouveraient pas acceptable pour chaque objectif, sans s'engager dans des négociations concrètes.

Les co-présidents du Groupe de travail, Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya et Csaba Kőrösi, Représentant permanent de la Hongrie, ont cherché essentiellement à arriver à un consensus tout au long du processus, même si les participants se sont parfois demandé si et quand des négociations ligne par ligne démarreront.

Le projet d'élaborer un ensemble d'ODD était un résultat clé de la Conférence des Nations-Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue en juin 2012, à Rio de Janeiro, au Brésil. Les Etats membres des Nations-Unies ont par la suite opté pour l'utilisation d'un système de représentation basé sur la circonscription, ce qui veut dire que les pays partagent des sièges et siègent également au sein de cinq groupements régionaux.

Les recommandations du Groupe sur les ODD seront examinées plus tard dans l'année par l'Assemblée générale des Nations-Unies dans le cadre d'un processus plus large visant l'élaboration d'un agenda du développement post-2015, qui remplacera les Objectifs de développement du Millénaire (OMD) à leur arrivée à expiration, l'an prochain.

Rationalisation

A la fin de la première journée des réunions, les présidents du groupe ont diffusé une liste révisée non officielle d'objectifs basée sur les discussions menées lors des sessions informelles de la semaine précédente. Ils ont proposé, dans la liste, de réduire les 17 projets d'objectifs à 14 en fusionnant ceux ayant trait à la pauvreté et aux inégalités et en combinant le changement climatique avec la production et la consommation durables.

Les deux suggestions auraient été controversées, indiquent des sources. Les questions relatives au changement climatique en particulier sont ressorties comme figurant au nombre des sujets plus délicats « du 21^{ème} siècle » à inclure dans le cadre des ODD. Du fait que le mandat de Rio+20 demande l'incorporation des dimensions économique, sociale et environnementale du développement, son inclusion est perçue comme cruciale par bon nombre de pays et d'observateurs de la société civile.

Si l'on a noté, un soutien constant, par diverses parties, en faveur d'un objectif distinct sur le changement climatique, les délégués étaient soucieux de garantir que cet objectif ne préjugait, ni ne dépendait de résultats assortis d'échéances précises découlant des négociations internationales en cours sur le climat, menées au titre de la Convention Cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (CCNUCC).

Les négociations de la CCNUCC visent à sceller un accord global sur le climat d'ici décembre 2015 et la question de l'interaction, à terme, des deux processus, reste posée.

Des suggestions alternatives visant à regrouper l'objectif du changement climatique avec d'autres objectifs tels que ceux sur l'énergie et les questions environnementales n'ont bénéficié que d'un soutien diffus, contrairement à l'idée d'intégrer les cibles de changement climatique dans l'ensemble du cadre ODD. Une quatrième option suggérée serait d'avoir un objectif « fictif -> » dont le contenu serait décidé à la suite d'un accord au sein du CCNUCC.

Divers pays et groupes de la société civile ont également appelé, tout au long du processus, à garantir que la liste proposée d'ODD reste gérable et communicable. Certains observateurs suggèrent que ceci implique que la liste actuelle doit encore être réduite.

On a toutefois observé, lors des discussions de la semaine dernière, un soutien constant en faveur du maintien d'une séparation entre les objectifs ayant trait aux océans et à la biodiversité, un objectif général sur la croissance économique durable et un travail décent pour tous, ainsi que des sujets OMD plus traditionnels tels que la santé et l'éducation. Les experts s'attendent néanmoins à ce que les présidents du groupe continuent de présenter aux délégations diverses options visant à combiner les buts actuels et à supprimer les chevauchements de cibles afin de rationaliser le cadre.

Les co-présidents ont également indiqué qu'en cas de suppression de cibles dans le cadre, celles-ci peuvent être incluses dans une annexe du rapport final du groupe de travail ouvert, ce qui laisse entendre qu'elles pourraient toujours figurer dans les travaux de l'Assemblée générale des Nations-Unies.

Moyens de mise en œuvre

Dans le projet de texte zéro diffusé début juin, les co-présidents présentent une structure de compromis sur les moyens de réaliser les différents objectifs et cibles de développement. Les moyens de mise en œuvre ont été suggérés comme l'objectif final « de renforcer et d'améliorer les moyens de mise en œuvre et le partenariat global pour le développement durable. »

Les sous-sections de l'objectif décrivent ensuite 46 options cibles pour chacun des buts précédents.

Les cibles liées au commerce ont été avancées comme options en vue de la réalisation de plusieurs des ODD proposés. Ceux-ci comprennent, entre autres, l'élimination de la faim et l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers la mise en œuvre de mesures destinées à freiner la volatilité excessive des prix des produits alimentaires ; à contribuer à la conservation océanique par l'élimination des subventions néfastes à la pêche ; et à promouvoir une croissance économique durable et inclusive grâce à un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles et non-discriminatoire.

Les discussions de la semaine dernière dans ces domaines soutenaient essentiellement l'inclusion d'un grand nombre de ces cibles. Plusieurs pays ont suggéré l'ajout de références aux règles du système commercial international afin de garantir que les cibles figurant dans le cadre – celles qui ont trait aux incitations économiques, par exemple – n'ait pas d'effets de distorsion des échanges.

Les moyens de mise en œuvre sont historiquement, une question litigieuse dans ce type de discussions multilatérales et ressortent constamment comme un sujet épineux au sein du

Groupe de travail ouvert. Un certain nombre de pays se sont dits peu disposés à convenir de la substance des objectifs sans des engagements sur les moyens de les réaliser.

Des questions de structure et d'échelonnement concernant les cibles des moyens de mise en œuvre ont été réitérées durant cette dernière réunion, les participants ayant débattu du point de savoir comment et quand classer et placer différents types de moyens de mise en œuvre. Il y a eu un certain soutien en faveur de l'idée d'identifier des cibles pour des actions de mise en œuvre des objectifs pertinents tout en regroupant les cibles de moyens de mise en œuvre qui appuieraient la réalisation de l'ensemble du cadre au titre d'un objectif de « partenariat global » distinct.

Ceux qui s'opposent à cette idée ont toutefois fait valoir qu'une telle approche risquait de confondre « ce » qui devrait être réalisé et « comment » le réaliser. Une question encore plus litigieuse était celle de savoir si le Groupe de travail ouvert devait procéder à l'identification des engagements en termes de moyens de mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne le financement, dans son projet de cadre, ou devait attendre l'achèvement des discussions sur les financements qui y sont liées.

En parallèle aux travaux entrepris sur les ODD, les pays sont actuellement engagés dans des discussions sur les diverses sources et l'utilisation effective du financement du développement durable à travers le Comité intergouvernemental des experts sur le financement du développement durable. Si les deux processus ne sont pas liés, il reste à voir comment ce dernier s'intégrera dans l'élaboration des nouveaux objectifs.

Il y aurait, au sein du Comité, une convergence sur l'idée qu'un système commercial multilatéral ouvert et bien réglementé, l'amélioration de l'accès au marché et la conclusion des discussions du cycle de Doha de l'OMC sont essentiels pour la réalisation du développement durable. Lors de ses travaux, le Comité a également examiné l'évolution du secteur du commerce, notamment les effets des chaînes de valeur globales sur la planification financière.

Le Comité tiendra sa dernière réunion en août et produira par la suite un projet de rapport sur le financement dans l'agenda après-2015 pour examen par l'Assemblée générale des Nations-Unies.

Dernier round

Le Groupe de travail ouvert dispose à présent d'un round pour élaborer un ensemble équilibré, intégré et universel de propositions d'ODD. Le groupe se réunira de nouveau de manière formelle du 14 au 18 juillet, avec des sessions informelles prévue du 6 au 11 juillet. Les co-présidents ont indiqué qu'ils fourniraient d'ici le 30 juin une version « révisée » du projet zéro. Cette version devrait comprendre moins de cibles et mieux refléter l'équilibre des points de vue du groupe.

En attendant, la première Assemblée des Nations-Unies sur l'environnement se déroule actuellement à Nairobi, au Kenya. Sous l'égide du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE), cette Assemblée a réuni des ministres, des délégués et des parties prenantes pour des discussions sur les ODD et sur l'agenda de développement après-2015, ainsi que sur les défis posés par la flambée du commerce illicite d'espèces sauvages et de bois.

Sur le fil

Visitez <http://fr.ictsd.org/> pour des mises à jour sur le commerce et le développement en Afrique

Le Sénégal et l'UE signent un accord de pêche

Huit ans après l'expiration du dernier protocole, l'Union européenne (UE) et la République du Sénégal se sont entendus sur un nouvel accord de pêche qui permet aux bateaux battant pavillons européens de pêcher dans les eaux sénégalaises en contrepartie d'un montant de près de 9 millions d'euros qui sera versé sur cinq ans. Cet accord signé à Dakar le 25 Avril dernier comporte aussi des volets relatifs au développement de l'industrie sénégalaise de la pêche et de la recherche scientifique dans le secteur.

Le Sénégal a fait une bonne négociation et l'accord qu'il a signé est bien à son avantage, a déclaré Dominique Dellicour, chef de la Délégation de l'Union européenne. Cet accord qui se veut surtout un partenariat stratégique vise une exploitation durable des ressources halieutiques, ajoute-t-elle. Pour le Sénégal, l'accord constitue un pas vers la réalisation de ses ambitions de lutter contre la pêche illégale dans ses eaux et d'augmenter les revenus qu'il tire de ce secteur où s'active une flotte de 17 000 pirogues. Le pêche représente plus de 10 pourcent des exportations du pays.

Cet accord a toutefois fait l'objet d'une contestation de la part des pêcheurs sénégalais regroupés au sein de plusieurs associations dont le Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal (GAIPS). Ce dernier a dénoncé le fait de ne pas avoir été associé aux négociations, et a manifesté son indignation face à l'accord: « Les Sénégalais qui veulent se livrer à la pêche du thon se voient refuser les permis tandis que nous accordons ces mêmes permis aux navires européens avait déclaré Adama Lam, vice-président du groupement.

L'accord a aussi été contesté par l'Union patronale des mareyeurs exportateurs du Sénégal (UPAMES) qui dénonce pour sa part le "manque d'information et de transparence" dont le ministère en charge de la Pêche a fait montre tout au long de ce processus ayant abouti à la signature de l'accord qui selon elle ne prend pas en considération "la survie économique des industries locales".

Face à ces dénonciations des regroupements professionnels qui jugent l'accord mauvais pour la préservation des ressources halieutiques, du côté de l'Union européenne, l'on se veut rassurant en apportant des précisions. Comparant cet accord à ceux signés par le Gabon et la Côte d'Ivoire avec l'Union européenne, Dellicour a déclaré face à la presse que le Sénégal a très bien négocié.

La BAD souligne l'importance des chaînes de valeur mondiales

En participant de manière plus effective à la production mondiale de biens et services, l'Afrique peut transformer son économie et réaliser une percée en termes de développement, selon les Perspectives économiques en Afrique, publié le 19 mai, lors des Réunions annuelles du Groupe de la Banque africaine de développement. Sous la Thématique « Chaînes de valeur mondiales et industrialisation de l'Afrique le rapport de 2014 précise en quoi l'engagement de l'Afrique dans l'économie mondiale peut favoriser l'industrialisation.

Dans son discours prononcé lors du lancement du Rapport, Pascal Lamy, ancien Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce a noté que les pays africains ont la capacité de brûler plusieurs étapes pour s'intégrer dans une chaîne de valeur, sans même attendre que tous les autres maillons de la chaîne soient en place. En participant à une chaîne de valeur, a-t-il soutenu, pays et entreprises peuvent acquérir de nouvelles capacités qui permettent leur mise à niveau. Lamy a toutefois prévenu que les pays africains devront être préparés à affronter les problèmes qui émergent dans le commerce mondial – les barrières non tarifaires en particulier, s'ils veulent faciliter le développement de chaînes de valeur mondiales. « Il faut prendre en considération ces changements dans les politiques commerciales », a-t-il dit, soulignant que les barrières commerciales liées aux BNT ne peuvent plus se résoudre par des accords commerciaux préférentiels.

Prenant la parole, le Directeur du Centre de développement de l'OCDE, Mario Pezzini, a mis l'accent sur ce défi, qui se pose à la plupart des économies africaines : veiller à ce qu'une insertion plus grande dans les chaînes de valeur mondiales soit réussie, et qu'elle ait un impact positif sur la vie des gens.

Certains observateurs notent cependant qu'en général, la plupart des PMA qui ont réussi à s'intégrer dans une chaîne de valeur donnée sont restés au bas de l'échelle. On ne discerne pas clairement, à ce stade, quelles trajectoires de modernisation/valorisation existent pour ces pays et comment ils peuvent se doter d'avantages comparatifs face à la concurrence mondiale.

Le rapport prévoit que la croissance devrait s'accélérer sur le continent et passer à 4,8 pourcent en 2014 puis à 5-6 pourcent en 2015.

Publications



Post-2015 Development Agenda Briefing Series – ICTSD – June 2014 **Série de publications sur l'Agenda de développement après-Doha**

Le Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable a été établi par l'Assemblée générale des Nations Unies pour formuler des recommandations sur un ensemble d'Objectifs de développement durable (ODD) comme partie intégrante de l'Agenda de développement post 2015. Une série de documents d'information (Briefing Series) de l'ICTSD sur l'Agenda de développement post 2015, reposant sur des présentations au Groupe de travail ouvert, résume la recherche sur le rôle du commerce dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment les réponses aux défis du changement climatique et de la pêche durable, par l'intermédiaire de l'Aide pour le commerce. <http://bit.ly/TJfclS>



Food Security and WTO Domestic Support Disciplines post-Bali—ICTSD—June 2014

Sécurité alimentaire et disciplines sur le soutien interne après-Bali de l'OMC

Les ministres du commerce ont convenu, à Bali, d'une solution provisoire au problème de la sécurité alimentaire et des disciplines de l'OMC sur le soutien interne, mais se sont également engagés à démarrer des discussions sur une "solution permanente" à la fin de la conférence ministérielle. Cette publication cherche à aider les négociateurs et les décideurs à suivre cette voie en leur présentant un exposé munitieux du contexte des discussions dans ce domaine, en discutant de l'accord intérimaire de Bali et en passant en revue les options que les membres pourraient prendre en considération pour examiner la meilleure façon de parvenir à une solution permanente au problème auquel les membres sont confrontés dans ce domaine. <http://bit.ly/1sB3w4J>



Public Stockholding for Food Security Purposes: Scenarios and Options for a Permanent Solution—ICTSD—June 2014

Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire : Scénarios et options pour une solution permanente

Cet article de Raul Montemayor explore les effets potentiels de divers scénarios sur la mesure de soutien interne au titre des règles de l'OMC. Les simulations suggèrent que la stricte application des règles actuelles pousserait la plupart des pays en développement examinés dans cette étude au non-respect des plafonds actuels, mais que davantage de produits de base dans ces pays se situeraient dans les limites existantes si ce soutien était évalué et calculé différemment. <http://bit.ly/1m9gBIW>



Agricultural Export Restrictions, Food Security and the WTO—ICTSD—June 2014

Restrictions sur les exportations de produits agricoles, sécurité alimentaire et l'OMC
Les restrictions à l'exportation peuvent exacerber les effets négatifs de l'insécurité alimentaire en cas de hausse rapide et inattendue des prix des produits alimentaires de base. Cette brève note d'information examine six options possibles pour un accord de l'OMC sur les restrictions à l'exportation, afin de garantir que les restrictions à l'exportation de produits agricoles n'exacerbent pas de manière involontaire l'effet des chocs de prix sur les consommateurs vulnérables des pays à faible revenu et à déficit vivre. <http://bit.ly/1nZuf5Q>



The 2014 Agricultural Act: U.S. Farm Policy in the context of the 1994 Marrakesh Agreement and the Doha Round—ICTSD—June 2014

La Loi sur l'agriculture 2014 : la politique agricole américaine dans le contexte de l'Accord de Marrakech de 1994 et du Cycle de Doha

Cette publication de Vincent H. Smith analyse les programmes de soutien interne de la nouvelle Loi américaine sur l'agriculture à la lumière des règles actuelles de l'OMC et des négociations en cours du Cycle de Doha. Le document constate qu'il est peu probable que les nouveaux programmes empêchent les Etats-Unis de se conformer aux engagements actuels au titre de l'OMC, mais ces programmes pourraient rendre plus difficile, pour Washington, d'accepter des réductions futures des plafonds de soutien interne agricole dans un nouvel accord de l'OMC. <http://bit.ly/T4lxqn>



Linking Emissions Trading Schemes: Considerations and Recommendations for a Joint EU-Korean Carbon Market– ICTSD – Mars 2014

Relier les régimes d'échanges de droits d'émissions : Considérations et recommandations pour un marché du carbone conjoint UE/Corée

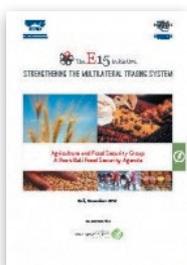
Cet article analyse le cas d'un lien entre le régime d'échanges de droits d'émissions européen et le futur régime d'échange de droits d'émissions sud-coréen. Les auteurs examinent les principaux aspects du projet de régime sud-coréen pour déterminer les éléments qui peuvent faciliter ou prévenir le lien. L'article se fonde sur les enseignements tirés d'exemples antérieurs de liens et fait des recommandations concrètes pour le cas sud-coréen. <http://bit.ly/1nEeO1I>



The Shale Gas Revolution: Implications for Sustainable Development and International Trade– ICTSD – Mars 2014

La révolution du gaz de schiste : Implications pour le développement durable et le commerce international

Cet article, rédigé par Thomas L. Brewer, chercheur (senior fellow) à l'ICTSD, jette un éclairage sur ces questions complexes et appelle les gouvernements, l'industrie et les agences internationales à évaluer les pleins effets du gaz de schiste sur l'environnement et le changement climatique afin de déterminer comment il peut au mieux s'intégrer dans un agenda du développement durable. <http://bit.ly/1lEdv1C>



Agriculture and Food Security Group: A Post-Bali Food Security Agenda – ICTSD – Février 2014

Agriculture et sécurité alimentaire: Un agenda de sécurité alimentaire post Bali

Ce document d'analyse a été préparé pour le Groupe Agriculture et sécurité alimentaire E15 et par le Thème leader, Stefan Tangermann. Le document se fonde sur des discussions de groupe au sujet des propositions et sur des analyses soumises au groupe puis discutées par la suite. Lancée en 2011 par l'ICTSD, l'Initiative E 15 est un partenariat de l'ICTSD et du Forum économique mondial en vue d'instaurer un dialogue non-partisan, à parties prenantes multiples et mené par des experts, en vue d'explorer des possibilités de renforcer la gouvernance et le fonctionnement du système commercial multilatéral. <http://bit.ly/1ePluTp>



Evaluating Aid for Trade on the Ground: Lessons from Bangladesh– ICTSD – Décembre 2013

Evaluation de l'aide pour le commerce sur le terrain : leçons du Bangladesh

Cette étude évalue l'efficacité et l'impact de l'aide pour le commerce au Bangladesh. Ce faisant, elle tente également d'identifier les raisons de la baisse des décaissements, assez peu courante dans d'autres PMA. L'étude soutient que les résultats de l'aide pour le commerce sont assez mitigés pour le Bangladesh. Elle montre également que l'absence de mécanismes administratifs efficaces, la capacité humaine limitée, l'instabilité politique et les prescriptions rigoureuses des bailleurs sont des raisons majeures de la faible capacité d'absorption. <http://bit.ly/1euCkvo>

EXPLORER LE MONDE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE RÉSEAU BRIDGES D'ICTSD

BRIDGES AFRICA

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique
<http://www.ictsd.org/bridges-news/bridges-africa/overview>
En anglais

BRIDGES

Commerce mondial dans une perspective de développement durable
<http://www.ictsd.org/bridges-news/bridges/overview>
En anglais

BIORES

Analyse et informations sur le commerce et l'environnement pour tout public
<http://www.ictsd.org/bridges-news/biores/overview>
En anglais

PUENTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable en Amérique latine
<http://www.ictsd.org/bridges-news/puentes/overview>
En espagnol

PONTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable pour les pays lusophones
<http://www.ictsd.org/bridges-news/pontes/overview>
En portugais

МОСТЫ

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable pour les pays de la CEI
<http://www.ictsd.org/bridges-news/мосты/overview>
En russe

桥

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable en Chine
<http://www.ictsd.org/bridges-news/桥/overview>
En chinois

PASSERELLES

Analysis and news on trade and sustainable development
Francophone Africa focus - French language
<http://www.ictsd.org/bridges-news/passerelles>



Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Chemin de Balexert 7-9
1219 Genève, Suisse
+41-22-917-8492
www.ictsd.org

ENDA Cacid

B.P. 6879, Dakar, Senegal
+221-33-823-57-54
www.endacacid.org

PASSERELLES existe grâce à la généreuse contribution des donateurs et partenaires suivants :

DFID - UK Department for International Development

SIDA - The Swedish International Development Cooperation Agency

DGIS - Netherlands Directorate-General of Development Cooperation

Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Ministry for Foreign Affairs, Finland

Ministry of Foreign Affairs, Norway

L'Organisation Internationale de la Francophonie

PASSERELLES bénéficie également du soutien de ses partenaires associés et des membres du conseil éditorial.

PASSERELLES accepte volontiers de diffuser, contre paiement, toute publicité. La publication accepte toute proposition de sponsoring destinée à renforcer ses capacités à étendre son audience. L'acceptation se fait à la discrétion des éditeurs.

Toutes les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES sont celles de leurs auteurs, et ne représentent pas nécessairement les opinions d'ICTSD ou d'ENDA.



Ce travail est sous licence d'attribution non commerciale Creative Commons - No derivative Works 3.0.

Prix : €10.00
ISSN 1996-919

